



Thônex

Procès-verbal
Séance du 4 avril 2023

Présences :

Messieurs Bruno da Silva
Pascal Uehlinger
Marc Kilcher

Maire
Conseiller administratif
Conseiller administratif

Monsieur Richard Stark

Président du Conseil municipal

Mesdames Alimi Masha
Bersier Julie
N'guessan Pélagie
Menoud Jacqueline

Raiola Laurence
Mancini Françoise
Moro Virginie
Munier Alexandra

Messieurs Avigdor Daniel
Bachmann Dimitri
Bickel Pierre
Boux de Casson Fabrice
Calame Philippe
Camuglia Joseph
Germann Martin
Knörr Stephen
Loureiro Daniel

Nicolet Alain
Noël Philippe
Peyraud Alexandre
Saudan Guy
Thomas Sébastien
Ruppen Xavier
Ventouras Thierry
Wünsche Florian

Excusé(e)s :

Mesdames Bersier Julie

Raiola Laurence



Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2023
2. Assermentation de M. Xavier Ruppen, conseiller municipal, en remplacement de Mme Chloé Peillonnex, démissionnaire.
3. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de Mme Chloé Peillonnex, démissionnaire
4. Communications du bureau du Conseil municipal
5. Communications du Conseil administratif
6. Rapports des commissions
7. Pétition « Pour le maintien du studio de Thônex » des représentants-es des membres du Fitness de Thônex
8. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 657'000.- pour la mise en séparatif du chemin du Chablais
9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 53'610.- pour la « création de forêts Miyawaki » sur la butte surplombant le parking de l'écopoint de la Maison des Quartiers
10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- pour l'installation d'un groupe électrogène dans le bâtiment des Sapeurs-pompier
11. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- pour le remplacement des équipements de cuisine à la crèche EVE Marcellly
12. Demande d'un crédit d'étude de CHF 305'000.- pour le réaménagement du périmètre autour de la Salle des fêtes
13. Motion « Accompagnement des propriétaires de villas et petits habitats groupés à l'amélioration énergétique de leur bâtiment » du groupe Le Centre / VL
14. Motion « Pour un soutien responsable à nos entreprises locales » du groupe Le Centre / PVL
15. Propositions du Conseil administratif
16. Questions écrites
17. Propositions individuelles

M. Stark, ci-après **le Président**, ouvre la séance à 20h05 et souhaite la bienvenue à l'assemblée. Il salue la présence du Conseil administratif. Mmes Laurence Raiola et Julie Bersier sont excusées.



1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 février 2023

En l'absence de remarques, **le Président** soumet l'approbation du procès-verbal au vote.

➤ **Par 23 voix pour et 1 abstention, le procès-verbal de la séance du 14 février 2023 est approuvé.**

2. Assermentation de M. Xavier Ruppen, conseiller municipal, en remplacement de Mme Chloé Peillonex, démissionnaire

Le Président donne lecture de la prestation de serment et à la fin demande à l'élu de lever la main droite et dire « Je le jure ou je le promets solennellement » (art. 8 LAC) :

- d'être fidèle à la République et Canton de Genève ;
- d'obéir à la constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ;
- de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne me permet pas de divulguer. »

Le Président prend acte de la prestation de serment de M. Xavier Ruppen et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil municipal.

Assermentation
de Monsieur Xavier Ruppen, conseiller municipal
membre du parti Alternative Thônex

- Vu la démission de Chloé Peillonex conseillère municipale en date du 6 mars 2023,
- Vu les articles 164, 165 et 180 de la loi sur l'exercice des droits politiques, du 15 octobre 1982,
- Vu l'article 8 de la loi sur l'administration des communes, du 13 avril 1984,
- Vu l'acceptation du mandat de conseiller municipal par Monsieur Xavier Ruppen,
- Vu la lettre de la Chancellerie d'Etat, service des votations et élections du 16 mars 2023

il a été procédé :

par M. Richard Stark, président, en présence du Conseil municipal réuni en séance le 4 avril 2023 ;

à l'assermentation de Monsieur Xavier Ruppen, conseiller municipal en remplacement de Mme Chloé Peillonex, démissionnaire.

Le président :

Le secrétaire :

Le 1^{er} vice-secrétaire :

M. Richard Stark

M. Julien Niklaus

M. Philippe Calame



3. Nomination d'un-e conseiller-ère municipal-e à la fondation en faveur de la jeunesse de Thônex en remplacement de Mme Chloé Peillonex, démissionnaire

Au nom de l'Alternative, **M. Camuglia** propose M. Xavier Ruppen. Ce dernier est nommé par acclamation.

4. Communications du bureau du Conseil municipal

Concert de la police

M. le Président rapporte qu'il a assisté avec plaisir dimanche dernier au concert de la musique de la police à la Salle des fêtes de Thônex, mise à disposition gracieusement.

Sortie du Conseil municipal

Le bureau s'est penché sur l'éventuelle sortie du Conseil municipal de la présente législature. Il a été décidé de constituer une commission particulière sur ce point et il en est ressorti qu'une telle sortie ne serait pas raisonnable. **Le Président**, avec l'appui de M. le Maire, propose d'en parler en fin de séance et de définir trois personnes par parti pour créer un comité d'organisation afin d'aboutir à quelque chose d'intéressant.

5. Communications du Conseil administratif

La parole est donnée à M. Bruno da Silva, Maire.

5.1.1 Élection du Grand Conseil

M. da Silva aimerait féliciter toutes celles et ceux qui ont porté leur candidature au Grand Conseil. Il s'agit d'un effort considérable et un acte d'engagement citoyen important. **M. da Silva** congratule en particulier celles et ceux qui ont la joie d'être élus, et leur demande ne pas oublier les intérêts de leur commune lorsqu'elles et ils seront appelés à siéger.

5.1.2 Engagements

M. da Silva annonce l'arrivée du nouveau responsable de gérance des bâtiments communaux, M. de Araujo, ainsi que celle de la nouvelle responsable des ressources humaines Mme Gavillet.

M. da Silva profite de l'occasion pour répondre à une question posée par M. Avigdor sur la mise à jour de l'organigramme.



Les organigrammes sont, par nature, évolutifs et suivent par conséquent les mouvements au sein de l'administration. La nouvelle responsable RH ayant pris ses fonctions le 1er avril, elle sera prochainement chargée de mettre à jour les organigrammes et réfléchir à un concept de diffusion sur le site Internet de la Ville de Thônex

5.1.3 Bioparc

M. da Silva annonce que le Conseil administratif a eu le plaisir de participer à la plantation du premier arbre du Bioparc la semaine passée. C'est acte symboliquement fort qui marque physiquement l'intention des communes partenaires et du Conseil d'État d'établir le futur Bioparc à Thônex. L'ambassadeur du Royaume-Uni s'y trouvait, le premier arbre étant offert par la famille royale dans le cadre d'un programme de soutien à la biodiversité.

5.1.4 Rencontres de la longue vie

Le 16 mars, Thônex a eu le plaisir d'accueillir les Rencontres de la longue vie, événement annuel regroupant les principaux acteurs autour de la question de la personne âgée. C'est l'occasion de se situer sur le canton comme commune prenant à cœur cette question vive dans notre société actuelle. Cela a permis de mettre en avant les actions menées par le service de la cohésion sociale ces dernières années.

5.1.5 Sorties séjours

Les inscriptions ont été nombreuses et rapides, il reste quelques places pour trois séjours différents. Les inscriptions pour la sortie annuelle en Bavière en juillet sont ouvertes.

5.1.6 Diagnostic sur l'insertion socio-professionnelle des jeunes

La commune a lancé un diagnostic sur l'insertion socio-professionnelle de la jeunesse, qui permettra de déployer un plan d'actions concrètes au courant de l'année prochaine. Une première mesure déjà lancée est un appel à projets pour les jeunes de 15 à 25 ans, intitulé « Alors, on se lance ? », qui invite à soumettre des projets réfléchis, avec un budget, pour lesquels la commune met ensuite à disposition des ressources pour les réaliser. **M. da Silva** invite les commissaires à en faire la publicité

5.1.7 Travaux du parking de la piscine

Les travaux touchent à leur fin, le parking est agrandi et amélioré en termes de qualité tant esthétique que matérielle. La perméabilité des sols a notamment fait l'objet d'une attention particulière. Cela a également été l'occasion d'inaugurer un nouveau parc, puisque la parcelle dite de la FJT (Fondation de la jeunesse) a été ouverte, ce qui a été l'occasion de multiplier les plantations d'arbres.



La parole est ensuite donnée à M. Pascal Uehlinger, Conseiller administratif.

5.2.1 Crédit œuvres artistiques aux Communaux d'Ambilly

M. Uehlinger rappelle qu'un crédit de plus de 40 millions de francs avait été voté pour les espaces publics des Communaux d'Ambilly, dont CHF 250'000.- étaient destinés à des œuvres artistiques. Une ligne de CHF 100'000 avait été ouverte et mise à disposition en 2020 en proposant à la population d'aller « miser » sur les œuvres visibles au parc Lagrange dans le cadre de la Biennale d'art contemporain.

Deux œuvres ont été achetées pour l'enveloppe de CHF 100'000.-. La première est une statue en forme d'arche de **Triks et Osmani**, un architecte zurichois décédé en 2021. L'autre est une création de Lou Madouro, originaire de Lyon mais qui a fait une partie de ses études à la HEAD de Genève. Il s'agit d'une structure en forme de sauterelle ou de libellule, qui prend la rosée et la déverse dans la terre via un bac. **M. Uehlinger** affiche des photos des œuvres.

5.2.2 Atribus

La végétalisation des atribus de Belle-Terre a été effectuée, les structures de protection contre le soleil ont également été posées, sauf sur les abris orientés au nord, qui n'en avaient pas besoin.

La parole est donnée à M. Marc Kilcher, Conseiller Administratif.

5.3.1 Relevé du trafic

M. Kilcher indique que pour ce CM, l'analyse a été faite sur la route de Sous-Moulin, où un certain nombre de voisins ont l'impression que le trafic roule trop vite sur la connexion avec l'avenue Thônex. Le contrôle a été réalisé dans le sens du carrefour vers le centre sportif, limité à 50 km/h. Les résultats montrent qu'il n'y a que 5,8% des véhicules qui dépassaient la limite. Cette évaluation a été faite sur sept jours et indique qu'après le passage du feu, la circulation n'est pas aussi rapide que communiquée. Pour information, 12'380 véhicules sont passés durant la période du relevé.

5.3.2 Avancée des aménagements de la crèche privée de Belle-Terre

M. Kilcher rappelle que le CM a accepté le provisionnement de 10 places de crèche coordonnées par la Fondation de la jeunesse. Les travaux ont commencé en date du 20 mars et la commune se réjouit de pouvoir offrir ces 10 places pour la rentrée. Les statistiques seront fournies par la FJT sur le taux d'acceptation des dossiers et permettront de répondre à des interrogations qui seront sûrement évoquées en commissions.



6. Rapports des commissions

• **M. Frédéric Piguet Président de la commission mobilité**

M. Piguet indique qu'il n'a pas préparé le rapport de la séance du 1^{er} décembre. Il informe que le 7 février, la commission s'est réunie pour traiter le projet de réaménagement sur la section Moillesulaz/avenue Tronchet. L'objectif est de végétaliser ce qui peut l'être et de rendre le tout plus convivial. Le projet, cantonal, a fait l'objet d'un vote de préavis, favorable à l'unanimité.

Le 21 mars a été l'opportunité de discuter de la réfection du chemin du Foron sur les 300 mètres qui passent devant le collège éponyme, avec un revêtement phonoabsorbant en complément des travaux de mise en séparatif que les SIG vont entreprendre prochainement. Le projet a été approuvé à l'unanimité.

La séance du 1^{er} décembre 2022

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur

1. Chemin Plein-Sud
 - a. Audition des délégués de l'association des habitants·es du chemin Plein-Sud
 - b. Discussion et vote
2. Approbation du procès-verbal du 1^{er} novembre 2022
3. Divers

La séance du 7 février 2023

Ordre du jour

Discussion et ou vote sur :

1. Rue de Genève
Présenté par M. Arnaud Rimbert, ingénieur civil et M. Frédéric Orvain, état de Genève
2. Zones de vitesses
Présenté par M. Victor de Oliveira, département technique, Mairie de Thônex
3. Approbation du procès-verbal du 1^{er} décembre 2022
4. Divers

La séance du 21 mars 2023

Ordre du jour

Discussion et/ou vote de :

1. Approbation du procès-verbal du 7 février 2023
2. Réfection du chemin du Foron avec un revêtement phonoabsorbant
3. Situation des chantiers en cours sur la commune
4. Divers



- **M. Stephen Knörr, Président de la commission sécurité publique**

M. Knörr rapporte que la séance s'est tenue en présence de M. Marc Kilcher, de la sergente Mme Nathalie Lacombe et du sergent major M. Alexandre Quinodoz. Le procès-verbal de la séance du 12 avril 2022 a été approuvé par 3 voix pour et 1 abstention.

Au point 2, l'organisation de service a modifiée. M. Quinodoz a été nommé sergent major ad intérim et Mme Lacombe sergente administrative. Deux postes de caporaux ont été repourvus à l'interne après concours. Au point 3, le bilan 2022 a été présenté. Il ressort que les tâches et missions se multiplient, ces dernières frôlent souvent les limites des compétences des APM. Le transfert de charges du canton aux communes va croissant. Les points 4 et 5 (mutualisation du contrôle stationnement et CLS communal) sont présentés en parallèle, les deux conventions sont entrées en vigueur. Actuellement, elles fonctionnent à satisfaction.

Au point 6, un commissaire s'étonne du nombre croissant des amendes infligées. Le Président précise que par sa profession, depuis l'introduction de la convention APM, il est appelé à intervenir sur Thônex. Il n'a aucun souci avec cette double casquette, mais ouvre la possibilité d'en discuter avec d'autres couleurs politiques qui en prendraient ombrage.

La séance du 16 février 2023

Ordre du jour

Discussion et/ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2022
2. Organisation 2023 de la police municipale
3. Bilan 2022
4. Mutualisation du contrôle du stationnement : bilan intermédiaire
5. CLS intercommunal avancée des premiers entretiens
5. Divers

- **M. Alain Nicolet, Président de la commission espaces publics**

M. Nicolet rapporte que la séance s'est tenue en présence de M. Marc Kilcher et M. Eddy Philippe, responsable du service des espaces publics. Le procès-verbal du 6 décembre a été approuvé par 6 votes pour. Le projet retravaillé du réaménagement du hameau de Fossard a été traité. Deux variantes ont été proposées, la première a été acceptée par 5 voix pour et 1 voix contre, en demandant toutefois de solliciter l'artiste pour faire ressortir sa création du béton par un jeu de couleurs.



La séance du 28 février 2023

Ordre du jour
Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022
2. Fleurissement hameau de Fossard (bacs, massif et œuvre)
3. Divers

• **M. Martin Germann, Président de la commission urbanisme, développement durable, agenda 21**

M. Germann indique que le point 2 portait sur l'étude de révision du PLQ Miribel. Après plusieurs votes successifs, la commission a accepté les propositions suivantes : écarter les variantes de gabarits d'immeubles dites du square et de quatre petits bâtiments et accepter la variante proposée comportant un gabarit d'immeubles en forme de « L », étendre le périmètre du PLQ aux jardins familiaux du côté de l'immeuble Apollo, et retravailler les distances et volumes par rapport à Clair-Val de manière à augmenter la distance entre les immeubles.

Au point 3, le réaménagement de salle des Fêtes a été abordé et la commission a approuvé le projet de crédit d'étude proposé par l'administration.

La séance du 7 mars 2023

Ordre du jour
Discussion et ou vote sur :

1. Approbation du procès-verbal du 13 septembre 2022
2. PLQ Miribel, en présence du bureau CLR, M. Chevalley et M. Hiltbrand (analyses et développements immobiliers)
 - Présentation de l'avancement des études concernant les variantes retenues par la commission
3. Divers

• **M. Guy Saudan, Président de la commission cohésion sociale**

M. Saudan rapporte que trois associations ont été auditionnées lors de la séance, Espace A, Autonomia et GLAJ-GE. Aucun vote n'a eu lieu.

La séance du 28 mars 2023

Ordre du jour
Discussion et ou vote sur :



1. Audition des associations suivantes :
 - 18h30 : Association Espace A
 - 19h15 : Association Autonomia
 - 20h00 : GLAJ-GE
2. Approbation du procès-verbal du 24 janvier 2023
3. Divers

7. Pétition «Pour le maintien du studio de Thônex » des représentant·e-s des membres du Fitness de Thônex

Le Président donne lecture de la pétition.

Maryse Moussa

8, rue Peillonex
1225 Chêne-Bourg

A ACTIV FITNESS
Movemi SA
Thurgauerstrasse 32
8050 Zürich
www.activfitness.ch

Chêne-Bourg, le 23 janvier 2023

Pétition pour le maintien du studio de Thônex

Nous sommes très étonné.es et particulièrement déçu.es de votre décision de fermer ce studio situé à Thônex depuis près de quarante ans, qui était géré par la Migros, · qui a été vendu à Silhouette puis racheté par La Migros il y a peu de temps.

Nous pensons qu'il s'agit vraiment d'une très mauvaise stratégie économique car il n'y a pas d'autre fitness de ce type dans toute notre région.

Premièrement, la plupart des adhérent.es sont fidèles à ce centre depuis le début de son existence. Ils et elles· viennent du quartier, des communes voisines et également de l'autre côté de la frontière. Ce club est important pour tous.tes les senior.es des



alentours qui sont encouragé.es à faire du sport près de chez eux et n'ont pas besoin de prendre le tram ou la voiture pour aller en ville. Ce centre a un rôle social, ne l'oubliez pas !

Ce fitness, très compétitif, planifie de très bons cours variés avec d'excellent.es professeur.es qui se forment à toutes les tendances de sport actuelles. Les cours s'adressent à tous les publics et sont organisés aussi bien pour les gens qui travaillent que ceux qui ne travaillent pas et viennent le matin ou en début d'après-midi.

1

En fait, vous semblez complètement ignorer les conditions régionales changeantes car la population de notre région va encore s'agrandir vu la forte densification que subissent les communes de Thônex et de Chêne-Bourg ainsi que le côté français.

Bref, nous sommes très étonné.es de vos raisons budgétaires qui ne correspondent pas à la capacité de la grande place financière qu'occupe la Migros. Par ailleurs, une grande partie des adhérent.es de ce fitness possède une carte Migros-sociétaire et va s'approvisionner dans les deux Migros de Thônex et Chêne-Bourg.

C'est pourquoi, le cœur lourd, nous vous demandons de bien vouloir reconsidérer votre décision.

Annexe : 5 pages signées

MAIRIE DE THÔNEX

Reçu le

24 MARS 2023

Conseil municipal de la commune de
Thônex
Chemin du Bois des Arts 58
1226 Thônex
à l'attention de Monsieur
Kilcher, responsable des Sports

Concerne : Fermeture du centre « Activ-Fitness » à Thônex

Mesdames, Messieurs,

Nous tenons à porter à votre connaissance la fermeture du Centre de Fitness ci-dessus mentionné dès le 19 mars 2023.

Fin décembre 2022, les membres du Fitness ont eu la désagréable surprise de recevoir l'information par e-mail.

Activ-Fitness de Thônex est un centre sportif de quartier, qui offre diverses disciplines : machines, hammam, sauna, coach et surtout des cours variés et



fréquents, à des horaires adaptés, y compris le week-end ; destinés à une clientèle de toutes les générations : des personnes retraitées, des femmes au foyer, des personnes actives et des étudiants(es). Il est fréquenté par des habitants(es) des 3-Chêne, mais aussi des régions proches : Gy, Puplinge, Meinier, etc... et de la France voisine.

Nous pensons que la disparition de ce centre de Fitness est dommageable pour nos communes, lesquelles, actuellement, n'ont pas la possibilité d'offrir autant d'activités sportives que la ville de Genève ; alors qu'elles subissent une forte densification et deviennent de petites villes.

Pour un senior, le délai d'inscription pour se joindre aux activités sportives de Genève est de 2 semaines, le nombre de places étant très limité, il est très difficile d'obtenir une place.

Pour les gens qui travaillent, ce Fitness représente un accès au sport en salle qui convient avec les horaires de bureau.

De plus, ce centre, installé depuis longtemps à Thônex, a un rôle social important. L'ambiance permet aux habitants des 3-Chêne de se rencontrer, d'échanger et donc de participer à la qualité de vie et de santé au sein des communes citées.

Nous avons donc fait une pétition, dont copie jointe, envoyée à la Direction de Migros-Zurich le 23 janvier 2023. Pour donner suite, le 17 février, nous avons pu en discuter de vive voix avec un représentant de Migros de la Suisse romande.

La raison évoquée par Migros pour fermer ce centre est l'augmentation importante du loyer (40%) et le nombre manquant d'inscriptions à Thônex leur manque autour de 300 inscriptions pour atteindre le seuil de rentabilité de 1000 membres. A cela, nous avons argumenté et proposé quelques solutions :

Le groupe Migros a investi dans ce centre il y a moins de 3 ans.

Thônex est en train de se densifier et avec toutes les nouvelles constructions, dans un avenir proche, la probabilité d'atteindre le nombre de membres requis serait facilement atteignable.

Dans l'attente, Migros pourrait se rapprocher des communes des 3-Chêne pour voir s'il y a une possibilité d'aide de votre part pour une période déterminée.

Migros pourrait envoyer un communiqué aux membres de Thônex et proposer une augmentation de FS 100.- par année, pendant une période déterminée, afin de maintenir le Centre et « attendre pour voir ».

Nous n'avons pas reçu de retour depuis notre réunion.



Nous espérons que la commune de Thônex, en concertation avec les deux autres communes environnantes, pourront trouver une alternative pour remédier à la fermeture de Activ-Fitness; et proposer à ses habitants une solution pratique pour pouvoir continuer à pratiquer du sport et maintenir ce qui a toujours fait des 3-Chêne un lieu de vie agréable.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à cette correspondance et dans l'attente de vous lire, nous vous prions de recevoir, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Représentants(es) des membres du Fitness de
Thônex Lien Nguyen

20 Clos Ecornaches-1226 Thônex

Susan Habachi
16 Adrien Jeandin-1226 Thônex

Catherine Lefranc Barranco
96 Rue de Genève-1226 Thônex

Maryse Moussa
8 Peillonex-1225 Chêne-Bourg

Copies :

- Mairie de Chêne-Bourg
- Mairie de Chêne-Bougeries

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué au sport qui apporte des explications au sujet de cette pétition.

M. Kilcher pense qu'il faut premièrement recontextualiser la pétition. Cette dernière reflète une énorme part émotionnelle pour tous les utilisateurs, qui n'auront plus l'occasion d'en profiter. Néanmoins, si on met en perspective la situation de la région, **M. Kilcher** peut citer de tête le fitness au sein du Centre sportif de Sous-Moulin, qui se trouve à côté d'un P+R, celui à la tour Opale ou encore le cross-fit à Belle-Terre. Il comprend la déception, mais en tant que responsable politique, la primeur du marché et les activités font que si une entreprise décide de fermer, il s'agit d'une opportunité pour les autres fitness existants de rafraîchir leur offre et la dédier davantage à une population senior.

S'immiscer dans la discussion à ce stade paraît déplacé, l'activité économique détermine le bon sens des décisions, et la commune n'a pas à se positionner sur ce fitness, eu égard aux autres.

Quant aux activités pour les aînés, les associations en offrent et sont aussi des partenaires pour assurer la condition physique de cette population.



De ce point de vue, il n'y a pas beaucoup de sens d'aller plus loin dans la démarche associée à cette pétition, dont le CM est informé en tant que copie du destinataire.

Le Président indique que le Bureau, lors de sa séance du 27 mars, a préavisé le classement de la pétition et informé les pétitionnaires de cette décision en la motivant par écrit via un courrier du Conseil administratif.

M. Noël prend la parole au nom de l'Alternative car il pense qu'il vaut la peine de se pencher sur le sujet. Il s'agit certes d'une affaire privée, réglée par le marché. Il existe certainement des offres qui existent et qui permettent de dire que la commune s'implique dans le domaine. Néanmoins, ce fitness a une certaine spécificité historique. Certes, une entreprise ferme et les usagers vont devoir trouver autre chose, mais la commune en tant que collectivité publique peut s'intéresser au type d'usagers et voir dans quelle mesure ils peuvent trouver une offre similaire à proximité, en termes non seulement d'activité physique mais aussi de lien social. La Tour Opale est par exemple un fitness self-service avec un public très différent. Il existe d'autres Activ-Fitness en ville, mais les cours ne sont pas les mêmes. Le Centre sportif dispose avant tout de machines, **M. Noël** n'est pas sûr que des cours y soient donnés. Il y a certes le cours de Pilates à côté du quartier des Bois-des-Arts, mais son offre est plus limitée.

M. Noël souhaite attirer l'attention des services de la cohésion sociale et des sports, pour regarder si ce type de population bénéficie d'une offre suffisante. Il veut aussi pouvoir montrer aux pétitionnaires qu'il existe des solutions et peut-être voir si la commune peut faire davantage.

M. Kilcher souhaite à nouveau replacer le sujet dans son contexte. Le courrier est envoyé à Activ-Fitness à Zurich, la commune est en copie. Il s'agit donc d'une information. Il prend le point pris demandant une réflexion sur les activités mises à disposition des seniors, qui pourra être abordé en commission. Il pense néanmoins que, dans un contexte où des pétitionnaires s'adressent à une entreprise privée qui décide de fermer son fitness, l'information est intéressante mais s'inscrit dans la logique de politique publique d'offrir des activités sportives plus que d'ouvrir un débat sur une pétition contre la fermeture d'un fitness, dont la commune est juste informée. Elle a d'ailleurs une marge de manœuvre nulle sur cet événement.

Il s'agirait en outre d'une immiscion complète dans une décision économique liant clients et entreprise. Le lien social se crée aussi dans les cafés, si ces derniers ferment, la question se pose de savoir si les collectivités devraient s'impliquer et avoir une réflexion sur le suivi de ces activités, car cela impliquerait un travail considérable qui mériterait l'ouverture de dicastères.

Ce que **M. Kilcher** aimerait retenir de l'interpellation est le besoin de réflexion sur la couverture de l'offre d'activités physiques pour les seniors. Il propose de prendre le point et de s'arrêter à ce stade pour ce courrier.



M. da Silva souhaite rassurer M. Noël sur certains points en apportant des compléments d'information sur les cours de la commune. Il existe quatre cours donnés par Pro Senectute en partenariat avec le service de la cohésion sociale. Deux associations, 55 ans et plus et JADE, donnent des cours de gym douce et de yoga à la salle des Peupliers et à Belle-Terre, respectivement. La question des activités gym seniors est donc bien couverte géographiquement par la multitude d'acteurs privés et subventionnés. M. da Silva pense qu'il n'est donc pas pertinent de reprendre ce point en commission. Il est possible d'évoquer la question en générale, mais elle doit être dissociée de cette pétition, qui n'est même pas adressée directement à la commune.

M. Boux de Casson tend à rejoindre M. Noël. Ce n'est certes pas à la commune d'intervenir, mais effectivement, ce lieu économique remplissait une fonction appréciée par les gens d'un certain âge. M. le Maire l'a souligné, d'autres offres existent, mais le point pourrait être abordé en commission. La question des surfaces demeure, la commune en cherche toujours et celle-ci est intéressante de par son positionnement central.

M. da Silva ne souhaite pas trop s'avancer et mélanger ce point à d'autres. Il y a certes une réflexion, pas sur l'utilisation de cette arcade en question, mais le déménagement d'un acteur offre des opportunités que la commune pourrait saisir pour régler des problèmes en lien notamment avec la jeunesse dans ce quartier.

En effet, Thônex a fait les titres dans la presse en début d'année, pour une actualité peu favorable. La création d'un local jeunesse au cœur de la commune sera traité en commission sociale du 2 mai et dépend de la libération de l'arcade d'Activ-Fitness pour permettre à un autre acteur économique thônésien de s'y installer et de libérer à son tour une autre arcade. En bref, M. da Silva propose de classer la pétition et reprendre le sujet plus largement dans une commission thématique.

M. Noël remercie les Conseillers administratifs et invite à une réflexion au niveau du sport et de la cohésion sociale pour la population senior. Il serait intéressant d'avoir un portrait plus global de la situation. Pour la pétition, les choses sont claires, son classement ne fera pas l'objet d'oppositions étant donné ce qu'elle est.

Le Président annonce que le Bureau du 27 mars a préavisé le classement de cette pétition et d'informer les pétitionnaires de cette décision en la motivant par écrit via un courrier du Conseil administratif. Il soumet la proposition du bureau au vote.

Vote

➤ **Au vote, le classement de la pétition est accepté par 20 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention.**



8. Demande d'un crédit d'investissement de CHF 657'000.- pour la mise en séparatif du chemin du Chablais

Préambule

M. Uehlinger explique que cette demande s'inscrit dans le plan général d'évacuation des eaux. Il s'agit d'une fiche importante, car c'est un des derniers chemins qui doit être assaini aujourd'hui. La commune profite des travaux en cours sur les parcelles entre le chemin du Chablais et François-Jacquier, pour envoyer ce crédit étude afin de procéder à une réalisation une fois les projections immobilières terminées. Le crédit d'étude comporte deux parties, une première couverte par le FIA et un complément pris en charge par la commune, pour un montant de CHF 150'000.-. Les détails sont expliqués dans l'exposé des motifs.

Discussion sur l'entrée matière

Il n'y a pas de discussion sur l'entrée en matière.

Vote sur l'entrée matière

➤ **Par 22 voix pour, l'entrée en matière est acceptée.**

Vote sur la discussion immédiate

➤ **Par 21 voix pour et 1 voix contre, la discussion immédiate est approuvée.**

Discussion

M. Calame demande un éclaircissement, car M. Uehlinger a parlé d'un crédit d'étude, mais la demande à l'ordre du jour mentionne un crédit d'investissement.

M. Uehlinger explique que les CHF 150'000.- constituent un crédit d'investissement, mais la mise en séparatif fait l'objet d'un crédit d'étude, qui fera l'objet d'un crédit de réalisation par la suite.

Après consultation avec l'administration, **M. Uehlinger** indique que les deux sont des crédits d'investissement et présente ses excuses pour la confusion.

La parole n'étant plus demandée, elle est donnée à M. Bickel pour la lecture de la délibération.



Délibération

Demande d'un crédit d'investissement de CHF 657'000.- pour la mise en séparatif du chemin du Chablais

- Vu les articles 30, alinéa 1, lettre e) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
- Vu que la mise en séparatif du chemin du Chablais est considéré comme étant une action prioritaire à mettre en œuvre par le plan d'actions du PGEE (plan général d'évacuation des eaux) adopté par le Conseil d'Etat le 15 avril 2015,
- Vu qu'un bureau d'ingénieurs spécialisé a été mandaté le 28.12.2020 afin de développer ce projet et piloter cette réalisation,
- Vu que la mise en séparatif du réseau secondaire Eaux Mixtes existant actuellement sous le chemin du Chablais est à réaliser sur environ 190 mètres pour un montant estimé de CHF 505'144,
- Vu que la réalisation de ce projet a déjà obtenu l'accord du FIA (Fonds Intercommunal d'assainissement),
- Vu que le FIA prendra en charge la majeure partie des coûts de réalisation de ces collecteurs, les seules dépenses à la charge de la commune étant les coûts estimés de CHF 151'856.-, qui représentent les frais de raccordements des grilles de routes et les réfections ponctuelles de l'enrobé,
- Vu les coûts induits par cette réalisation qui ont été évalués à CHF 26'201.- chiffre qui comprend les charges d'amortissement, les coûts annuels d'exploitation et les charges de financement de l'emprunt,
- Vu l'exposé des motifs présenté par le service technique,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 22 voix pour et 2 abstentions,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit de CHF 657'000.- afin de réaliser la mise en séparatif des collecteurs du chemin du Chablais,
2. De comptabiliser ces dépenses dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif
3. D'amortir les dépenses de mis en séparatif du réseau secondaire correspondant à la partie des travaux pris en charge par le Fonds intercommunal d'assainissement (FIA), soit une dépense brute de CHF 505'144.- dont il faut déduire le remboursement de la TVA estimée de CHF 29'676.- ainsi qu'une participation de tiers de CHF 90'062, soit un montant net de CHF 385'406.-, au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la ligne 7206.330 dès la fin des travaux estimée en 2024 ;



4. D'amortir les dépenses de raccordement des grilles de route sur les nouveaux collecteurs, soit CHF 151'856.- représentant la partie des travaux entièrement à charge de la commune, au moyen de 40 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la ligne 7201.330 dès la fin des travaux estimée en 2024,
5. D'autoriser le Conseil administratif à contracter un emprunt à hauteur du chiffre indiqué sous le point 1. afin de financer ces travaux.

9. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 53'610.- pour la « création de forêts Miyawaki » sur la butte surplombant le parking de l'écopoint de la Maison des Quartiers

Préambule

Le Président donne la parole à M. Kilcher, Conseiller administratif délégué aux espaces publics.

M. Kilcher explique que le travail de la commission résulte du Conseil municipal, qui avait voté la motion proposant un travail d'analyse dans l'espace communal sur de potentiels sites où ce type de forêts pourraient être installées. **M. Kilcher** a trouvé le travail constructif et profite de l'occasion pour remercier l'équipe des espaces publics d'Eddy Philippe, qui a effectué l'identification dans des délais assez brefs.

Le projet présenté a obtenu la satisfaction de l'ensemble des commissaires, le souhait étant de répondre aux exigences de la motion dans les meilleurs délais. Il couvre non seulement la mise en place de la forêt mais aussi son entretien. En effet, ces forêts nécessitent un accompagnement plus intensif à leurs débuts. **M. Kilcher** se réjouit du projet et espère que le CM le valide.

M. Nicolet indique que la commission espaces publics a accepté les 350m² de forêt Miyawaki à l'unanimité.

Discussion

M. Saudan donne lecture de l'intervention du PDC VL.

Un crédit budgétaire de CHF 53,610.— nous est proposé ce soir pour la création d'une forêt Miyawaki sur la butte surplombant le parking de l'éco point de la Maison des Quartiers.

En mars 2022, le groupe PDC-VL avait déposé une motion pour la création de forêts Miyawaki dans notre commune en milieu urbain. Cette motion avait été acceptée à l'unanimité moins une voix. C'est donc avec plaisir que nous accueillons ce 1er projet et remercions le service des espaces publics de la commune. Le crédit comprend également les frais d'entretien et de suivi pour les 2 premières années. Nous attendons bien évidemment d'autres projets dans le futur.



Pour ces raisons, le Groupe Le Centre-VL votera ce crédit et vous encourage à en faire de même.

M. Noël offre la prise position de l'Alternative, pour expliquer le soutien au crédit. Il souligne tout d'abord la vitesse avec laquelle les choses ont été mises en place et félicite le service des espaces verts pour cette première réalisation pratique, nécessaire dans le cadre de la transition écologique. **M. Noël** se réjouit de voir ce projet naître à un endroit particulièrement important étant donné sa centralité. Il est en outre enthousiasmant de voir qu'un tel projet peut être implanté en une année seulement.

M. Uehlinger précise à M. Noël qu'il ne s'agit pas de la première forêt Miyawaki à Thônex car il existe presque un hectare de forêt plantée à Belle-Terre, avec plus de 10'000 plants plantés par la population.

M. Boux de Casson demande s'il serait possible d'agender un retour sur la première forêt dans une des prochaines commissions.

M. Uehlinger explique que les 49 arbres majeurs plantés font l'objet d'un suivi particulier. Un arrosage pour des plus petits arbres est effectué pour stimuler leur développement. Selon le principe des forêts Miyawaki, une sélection des arbres à préserver se fera au fur et à mesure des besoins. Pendant trois ans cependant, il n'y aura en principe pas de notion d'arbre à retirer. **M. Uehlinger** demandera néanmoins à l'entreprise Jacquet s'il y a quelque chose à dire sur la survie des arbres plantés par la population.

Bien qu'il loue l'initiative de M. Uehlinger, **M. Calame** établit que, formellement parlant, la forêt à Belle-Terre n'est pas une forêt Miyawaki, même s'il s'agit d'une grande surface et que les arbres plantés sont jeunes. Elle ne suit pas les préceptes de densité de plantation, d'espèces plantées et d'âge des arbres.

M. Uehlinger répond qu'il s'agit d'une forêt Miyawaki car elle comporte non seulement 49 arbres majeurs mais aussi 10'000 mineurs, qui répondent aux critères Miyawaki. C'est le Département de nature et paysage qui avait demandé que l'on ne plante pas 4 à 5 arbres par mètre carré comme demandé dans les forêts Miyawaki, mais plutôt 1 à 2, sachant que la notion de couper dans le futur était péjorative. Hormis cet élément, le concept de forêt Miyawaki restait le même.

À **Mme Menoud** qui aimerait savoir s'il y a des arbres fruitiers dans la forêt, **M. Kilcher** répond par la négative. Il précise qu'il existe un verger dans le parc de la fondation de la jeunesse, ainsi qu'à la mairie.

Le Président donne la parole à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.



Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 53'610.- pour la création de « forêts Miyawaki » sur la butte surplombant le parking de l'écopoint de la Maison des Quartiers

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Attendu qu'une motion a été communiquée au Conseil municipal du mois d'avril 2022 pour la création de forêts de type Miyawaki à Thônex ;
- Attendu que la méthode Miyawaki a été présentée en commission espaces publics du mois de mars 2022 ;
- Attendu que des sites potentiels de réalisation ont été étudiés en collaboration avec la société Forêt B et le service de l'espace public de Thônex ;
- Attendu que le choix de la commission espaces publics du mois de février 2023 s'est porté sur la parcelle de la Maison des Quartiers ;
- Vu le préavis favorable de la commission espaces publics du 31 mars 2022 ainsi que celle du 28 février 2023 ;
- Vu l'exposé des motifs fourni par le service technique ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide,

Au vote :

24 voix pour, soit à l'unanimité

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 53'610.-sur la rubrique 342.314 de l'exercice 2023, pour permettre la création de forêts de type Miyawaki sur la butte surplombant le parking de l'écopoint de la Maison des Quartiers.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.



10. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- pour l'installation d'un groupe électrogène dans le bâtiment des Sapeurs-pompiers

Préambule

Le Président donne la parole à M. da Silva, délégué aux pompiers.

M. da Silva explique que le crédit vise à installer un groupe électrogène au sein de la caserne, qui lui permettrait d'être autonome et d'alimenter les véhicules électriques d'urgence en cas de coupure de courant. L'idée est de créer une base de départ et d'assurer les services en cas de black-out prolongé en établissant un Point de Rencontre d'Urgence (PRU) pour la population, car un black-out signifie aussi la coupure des réseaux mobiles. La menace de la crise énergétique cet hiver a sensibilisé à ce risque, qui sera plus accentué l'hiver prochain. L'OPAM encourage d'ailleurs toutes les communes à mettre en place des PRU disséminés dans le territoire. L'installation du groupe électrogène à la caserne constitue une première étape dans ce sens, la commune évalue actuellement la nécessité de créer un deuxième PRU sur le territoire de la commune.

Discussion

La parole n'étant pas demandée, elle est donnée à M. Calame pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- pour l'installation d'un groupe électrogène dans le bâtiment des Sapeurs-pompiers

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Attendu que la situation énergétique actuelle est inédite et que l'approvisionnement en électricité n'est plus garanti en tout temps, des coupures de courant étant à craindre,
- Attendu que la Confédération et le Canton ont établi des directives pour la création et l'organisation de Points de Rencontre d'Urgence (PRU) sur le territoire communal,
- Attendu que ces PRU permettent à la population de bénéficier de point de distribution (eau, électricité denrées alimentaires...), de lieu de contact, de point de diffusion d'information,
- Attendu que ces PRU doivent être équipés de groupes électrogènes pour permettre d'être opérationnels,
- Attendu que l'installation d'un groupe électrogène de puissance de 12kW serait également indispensable pour le fonctionnement de la caserne elle-même en plus de répondre aux besoins du PRU,



- Vu l'exposé des motifs fourni par le service technique ;
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide,

Au vote :

Par 23 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.-sur la rubrique 150.314 de l'exercice 2023, pour rendre opérationnels les Points de Rencontre d'Urgence (PRU) conçus pour la population et que la commune est tenue de mettre en place conformément aux directives reçues de la Confédération et du Canton.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charge, voire par le capital propre.

11. Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- pour le remplacement des équipements de cuisine à la crèche EVE Marcellly

Préambule

M. Kilcher rappelle que lors de la réadjudication des restaurants scolaires, l'installation de fours avait déjà été demandée. Le scénario est un peu différent aujourd'hui, c'est la crèche qui a besoin de fours. Il faut savoir que les crèches à Thônex s'articulent sur une seule cuisine, qui nécessite aujourd'hui un appui financier pour être remise au goût du jour sur le volet des fours. C'est donc un crédit de type opérationnel qui est demandé, un montant supplémentaire qui ne pouvait être anticipé et pour lequel **M. Kilcher** et la fondation de la jeunesse espèrent le soutien du CM.

Discussion

M. Camuglia donne lecture de la déclaration de l'Alternative.

Au nom du Groupe Alternatif,

Nous nous réjouissons que des repas de qualité soit servis aux enfants et que ces derniers soient accueillis dans de bonnes conditions.

Cela étant essentiel pour leur épanouissement et leur bien-être, nous tenons à exprimer notre soutien en faveur de ce crédit, qui contribuera à garantir l'excellence des services offerts à nos jeunes.



La parole est donnée à M. Bickel pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.- pour le remplacement des fours et de la hotte de la cuisine professionnelle de la crèche EVE Marcellly

- Vu l'article 30, alinéa 1, lettre d) et 31 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et l'article 51 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 31 octobre 1984 ;
- Attendu que la crèche EVE Marcellly gère le volet de restauration complet pour 186 enfants au sein des trois structures d'accueil de la petite enfance de Thônex ;
- Attendu que le matériel de cuisine professionnel assure des repas de qualité bénéficiant du label Fait Maison pour ces 186 enfants ;
- Attendu que cet équipement de cuisine ne permet plus de répondre à l'augmentation du nombre de repas requis avec la même diversité qu'auparavant ;
- Vu les différents devis fournis par le service technique ;
- Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal

décide,

Au vote :

24 voix pour, soit à l'unanimité,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 40'000.-sur la rubrique 217.314 de l'exercice 2023, pour permettre le remplacement de l'équipement de la cuisine de la crèche EVE Marcellly afin d'assurer les repas pour les 186 enfants des crèches de Thônex avec la même diversité et maintenir son label Fait Maison.
2. Ce crédit budgétaire supplémentaire sera couvert par les plus-values enregistrées aux revenus, ainsi que par des économies réalisées sur d'autres rubriques de charges, voire par le capital propre.



12. Demande d'un crédit d'étude de CHF 305'000.- pour le réaménagement du périmètre autour de la Salle des fêtes

Le Président donne la parole à M. da Silva, Maire et Conseiller administratif délégué à la culture.

M. da Silva explique qu'il prend la parole aussi au nom de M. Uehlinger, car ce projet d'envergure est porté par tout le Conseil administratif. À ce stade, il s'agit d'un crédit d'étude et la réalisation est encore loin.

Ce projet majeur a pour ambition de revoir tout le périmètre autour de la Salle des fêtes. De nombreuses commissions thématiques ont été réunies autour du sujet, qui soulève passablement d'enjeux, que ce soit l'accès logistique pour les concerts, l'état du parking arrière, du parvis/entrée, la terrasse de l'auberge communale, l'organisation et l'agencement du parking avant (qui sert aujourd'hui de facto de dépose-minute pour l'école Marcelly et de stationnement de moyenne durée pour les visiteurs du guichet communal). Les enjeux sont donc multiples, d'où l'idée de demander un soutien pour une étude globale sur l'entier du périmètre plutôt que de multiplier les petits projets de rénovation, ceci afin d'adopter une démarche plus cohérente.

C'est aussi l'occasion de saisir l'opportunité de travailler la liaison avec les deux côtés de l'avenue Tronchet, puisque qu'il s'agit d'une zone dotée d'une forte présence d'équipements publics avec l'école, la piscine, le guichet communal d'une part, et la Salle des fêtes de l'autre. Le périmètre gagnerait à être amélioré également en tant qu'axe de traversée majeur de mobilité douce, tant pour les écoliers que pour les nombreux cyclistes qui viennent des quartiers de Moillesulaz et d'Étienne-Chennaz en direction de la voie verte. D'autres enjeux sont l'éclairage public et le réseau d'eau souterrain, qui mérite une intervention pressante.

M. Germann rapporte que la commission urbanisme, au point 3 de sa séance du 7 mars, a approuvé le crédit d'étude proposé par l'administration pour réaménager le périmètre autour de la Salle des fêtes.

Discussion

Mme Mancini intervient au nom du PLR.

Nous nous réjouissons qu'un crédit d'étude puisse permettre une rénovation et une mise en conformité des canalisations, ainsi de la rénovation qui se situe autour de la Salle de fêtes. Nous sommes également favorables à l'élargissement de la sortie du parking, qui garantira une plus grande sécurité aux piétons qui utilisent cette voie d'accès, ainsi qu'une plus grande sérénité pour les automobilistes qui s'aventurent sur ce chemin.

Bien que nous regrettions que certains anciens projets n'aient pas pu voir le jour sur cette surface, nous sommes heureux de savoir que quelque chose va enfin pouvoir se faire sur cette zone.



En effet, lors des soirs de concert à la Salle des fêtes, les spectateurs qui s'y rendent ne peuvent que constater l'état lamentable du parvis ainsi que du revêtement du parking, ce qui donne une piètre image de notre commune.

Il faut noter que la Salle des fêtes et ses abords représente le point central de Thônex, et qu'il est grand temps de lui redonner une image à sa juste valeur.

Nous espérons que l'image de ses abords sera égale à celle des moments magiques que nous pouvons vivre dans ce bel endroit.

Au nom de son groupe, **M. Calame** remercie le Conseil administratif et le service technique de la commune d'avoir proposé un mandat d'étude parallèle proposant à trois ou quatre bureaux de réfléchir autour de ce qui peut se faire sur ce parvis plutôt que d'arriver avec une vision figée dès le départ. Laisser les spécialistes réfléchir et proposer des visions différentes permettra d'avoir un panachage de propositions beaucoup plus large pour, in fine, choisir le projet le mieux adapté. En effet, il ne s'agit pas de refaire à l'identique ce qui existe en élargissant quelques passages pour les véhicules des concerts, mais bien de revoir la réflexion générale du fonctionnement de l'espace.

M. Loureiro intervient au nom de l'Alternative, évidemment favorable au développement d'un projet sur ce site stratégique. Il est important, vu les enjeux écologiques, d'apporter de la qualité au reste du quartier et également de tenir une carte de visite de la commune.

Néanmoins, l'Alternative se pose des questions sur la procédure du projet, qui réunit quatre bureaux d'urbanisme, mandatés en concurrence pour retenir le projet adéquat. Le groupe souhaite savoir si ces bureaux ont déjà été choisis et quels sont les critères de sélection le cas échéant. La question se pose de savoir pourquoi une procédure publique classique n'a pas été choisie.

M. Fortuna explique qu'étant donné les montants en jeu pour ces mandats, il est possible de les attribuer de gré à gré sans engager une procédure de concours, ce qui semblait plus approprié en l'espèce.

À **M. Loureiro** qui demande alors plus de détails sur le choix des mandataires, **M. Uehlinger** répond qu'en cas de gré à gré, l'exécutif et le service technique ont le choix libre, qui se porte généralement sur des personnes de confiance dans le giron de la commune, connues des concours ou qui ont eu des réalisations intéressantes du point de vue du concept.

M. Avigdor remarque que la Salle des fêtes a plus de 50 ans et aimerait savoir si, dans le cadre de l'étude, il y a eu une de visibilité qui prend en considération l'augmentation du nombre d'habitants à Thônex.

M. da Silva répond que la salle a été rénovée en partie il y a deux ans, la commune n'est pas près de s'aventurer dans une rénovation complète, un agrandissement ou un déménagement.



Elle reste la deuxième salle du canton, après l’Arena, en termes de taille et de capacité d’accueil. Ce dispositif conséquent et précieux pour la commune répond aux besoins et au type de manifestations qui s’y déploient. Il n’est pas dans les plans à court ou moyen terme de l’agrandir, surtout au vu des montants investis récemment.

M. Uehlinger confirme les propos de M. da Silva, et ajoute que si Opus One a choisi cette salle de spectacle, c’est bien qu’elle est dimensionnée pour des concerts d’envergure, et les seuls cas de figure de débordement sont les concerts transférés de l’Arena. Elle répond largement aux besoins des Trois-Chêne.

Les travaux intérieurs de la salle ont été effectués à grands frais de manière involontaire, mais il reste ceux extérieurs de l’enveloppe, car le bâtiment ne brille pas par son exemplarité énergétique.

La partie restaurant est sous investigation, et un rapport complet sera présenté en commission des travaux. Il existe une version allégée et une plus lourde, fort différentes.

La partie immobilière est également en investigation par la régie pour effectuer des travaux de mise à jour et de rénovation par paliers, pour éviter les investissements trop lourds. Les fenêtres ont été changées, les portes vitrées suivront, ainsi que les cuisines au fur et à mesure des changements de locataires. Le 27 avril aura lieu la présentation des travaux engagés pour le restaurant.

Il y aura aussi une étude faite sur la structure extérieure de la salle, avec les problèmes que l’on connaît pour un bâtiment de cet âge (carbonatation p.ex.). Cela sera l’occasion d’améliorer l’isolation extérieure de la structure, mais il ne sera pas possible d’en faire un exemple énergétique avec le temps sans faire des travaux démesurés. Des efforts seront fournis, mais il faudra un juste seuil entre le gain énergétique et le coût financier.

La parole est donnée à M. Wünsche pour la lecture de la délibération.

Délibération

Demande d’un crédit d’étude de CHF 305’000.-
pour le réaménagement du périmètre autour de la Salle des fêtes

- Vu l’article 30, alinéa 1 lettre e) et 31 de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984,
- Attendu que le bâtiment de la Salle des fêtes et son parking ont été inauguré en 1970 ;
- Attendu que les équipements et espaces extérieurs de cette salle qui n’ont jamais été renouvelés, sont vétustes et ne répondent plus aux exigences actuelles en termes de fonctionnement, de confort et de sécurité ;
- Attendu qu’après des études antérieures, la solution la plus faisable et satisfaisante est de pérenniser les espaces extérieurs tout en renouvelant les équipements obsolètes et défectueux ;



- Vu que cette opportunité serait saisie pour réaménager le parvis de ce bâtiment historique pour redynamiser l'espace d'accueil et améliorer les accès et la sécurité des usagers ;
- Vu que cette démarche offre la possibilité de financer plusieurs études visant le réaménagement urbanistique autour de la salle des fêtes incluant le parvis comme pièce maîtresse ;
- Vu que cette étude permettra de proposer une nouvelle configuration plus sécurisée pour les piétons, les vélos et créer une liaison de mobilité douce entre Moillesulaz et l'avenue Tronchet ;
- Vu le préavis favorable de la commission de l'urbanisme du 7 mars 2023 ;
- Vu l'exposé des motifs et le descriptif des coûts présentés par le service technique de la Mairie ;

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

décide

par 23 voix pour et 1 abstention,

1. D'ouvrir au conseil administratif un crédit d'étude de CHF 305'000.- pour financer plusieurs études visant le réaménagement urbanistique autour de la salle des fêtes incluant le parvis comme pièce maîtresse. De proposer également une nouvelle configuration plus sécurisée pour les piétons, les vélos et de créer une liaison de mobilité douce entre Moillesulaz et l'avenue Tronchet.
2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
3. En cas de réalisation du projet, les frais d'étude seront intégrés au crédit de construction en vue de leur amortissement.
4. En cas de non-réalisation du projet, les frais d'étude seront amortis, dès l'abandon du projet, au moyen d'une annuité qui figurera au budget de fonctionnement sous la rubrique 029.330.

13. Motion « Accompagnement des propriétaires de villas et petits habitats groupés à l'amélioration énergétique de leur bâtiment » du groupe Le Centre / VL

M. Calame prend la parole en tant qu'auteur de la motion et donne lecture de l'exposé des motifs.



Lors de la dernière analyse du budget par la commission des finances une nouvelle rubrique « Projets de transitions écologiques et énergétiques » dotée d'une somme de 50'000.-

Profitant de ce consensus politique interpartis sur la transition énergétique au sein de ce Conseil, notre groupe propose un premier projet, peu coûteux, au bénéfice de la population : l'accompagnement des petits propriétaires pour l'amélioration énergétique de leurs logements.

En effet de nombreux propriétaires sont un peu désemparés face aux nouvelles solutions énergétiques, face aux techniques d'isolation de leurs logements et face aux économies possibles dans ce domaine. Ils sont régulièrement sollicités par des entreprises, mais n'ont pas forcément confiance en des démarcheurs téléphoniques inconnus alors qu'ils seraient intéressés.

Nous pensons donc que la Commune, en collaboration avec le programme éco21.de SIG et l'Office cantonal de l'énergie, pourrait faire office d'informateur sur les nouvelles technologies, sur les subventions et sur les partenaires institutionnels existants, via la mise en place d'un cycle de conférences ouvert à la population, thématique par thématique.

La première séance, pourrait être une information générale d'introduction brève sur les différentes techniques, sur les subventions, sur les diagnostics et les aides que peuvent apporter les programmes publics de l'Etat et des SIG. Les séances suivantes pourraient être mono-thématiques, p.ex. une sur le photovoltaïque, une sur les pompes à chaleur, une sur l'isolation des bâtiments, etc.

Cette motion vise donc à donner mandat au Conseil administratif, respectivement à notre responsable communal du développement durable sous son égide, à mettre en place un tel cycle de conférence et d'en exposer les grandes lignes lors d'une commission d'urbanisme et développement durable.

Pour le groupe Le Centre VL

Philippe Calame

Texte de la motion :

Vu la nouvelle rubrique comptable 719.313.1 « Projets de transitions écologiques et énergétiques » dotée d'une somme de 50'000.-

Vu le consensus en commission des finances sur cette nouvelle thématique

Vu la disponibilité des services de l'Etat et des SIG sur ces problématiques énergétiques

Vu le manque d'information fiable des petits propriétaires

Sur proposition du groupe Le Centre - VL



Le Conseil municipal invite le Conseil administratif à

Définir et mettre en place un cycle de conférences sur la thématique de l'amélioration énergétique des bâtiments, pour les propriétaires de villas et de petits habitats groupés

De présenter son rapport d'étude à la commission d'urbanisme et de développement durable

Discussion

M. Uehlinger indique que la responsable du développement durable n'a pas attendu la motion pour établir un partenariat et une convention de collaboration pour la rénovation énergétique du parc bâti privé sur le territoire de la commune de Thônex, convention établie entre la commune et l'HEPIA. Dans le cadre du projet Renowave, financé par la Confédération, l'HEPIA et ses partenaires académiques et de terrain ont pour ambition de favoriser la rénovation énergétique du parc bâti de logements en Suisse. Dans ce cadre, l'HEPIA développe des outils pour permettre aux communes de jouer un rôle proactif dans la transition environnementale de leur territoire. Ce développement nécessite le soutien des communes désireuses de participer à ce projet pilote.

M. Uehlinger établit qu'il existe un descriptif du projet, le cahier des charges de l'HEPIA et celui de la commune. Ce dernier comporte la mise à disposition d'une personne de référence de la commune qui s'engage à mener le projet, ainsi que la mise à disposition de l'HEPIA des informations nécessaires en possession de la commune et la participation aux séances de préparation nécessaires au développement de projets pilotes. La commune fonctionne comme interlocuteur principal des acteurs externes concernés, notamment les propriétaires, les services communaux et cantonaux et les mandataires externes. Le cahier des charges inclut aussi la recherche de propriétaires concernés, l'établissement du contact et l'envoi des invitations aux séances d'information, la mise à disposition des locaux et des infrastructures nécessaires aux séances d'information, la prise en charge de toute communication externe et les tâches conjointes (définition de la stratégie du projet pilote et de ses objectifs, élaboration du planning et du budget, définition et animation du déroulé et du contenu des séances d'information, p.ex.).

M. Uehlinger établit que les premiers thèmes choisis seront en lien avec les possibilités de subventionnement et plusieurs ateliers seront mis en place. La commune ne se trouve pas dans le cycle SIG-éco21 mais elle a déjà fait appel à des professionnels pour des projets similaires.

M. Calame découvre avec plaisir que le service du développement a travaillé la question et partage des idées avec son groupe. Il ne savait pas que l'HEPIA était un partenaire de ces démarches. Quelle que soit la source, il est important que l'information puisse circuler auprès des propriétaires.



Autant les propriétaires institutionnels et les régies qui possèdent des services techniques savent quoi faire, autant les petits propriétaires ont besoin de soutien et sont très demandeurs de ces informations. La plupart l'ont découvert cet hiver quand ils vu leur facture d'énergie, le besoin est devenu essentiel ces temps. **M. Calame** remercie le CA d'avoir anticipé ce sujet.

M. Bickel abonde dans le sens de la motion. Il rappelle qu'en 2022, il avait posé une question orale qui demandait à s'inspirer de la politique menée à Veyrier pour aller dans le même sens. Il se félicite que la thématique soit formalisée par une motion.

À **M. Knörr** qui demande si M. Calame retire la motion puisqu'il reconnaît qu'elle fait doublon avec le travail effectué par le CA et l'administration, ce dernier réplique qu'il pense qu'un vote de confiance du CM constituerait un appui au CA pour son engagement.

M. Knörr estime que le maintien de la motion serait juste destiné à prouver que M. Calame s'intéresse pour une fois aux 25% de la population qui paie les impôts pour les 75% autres. **M. Knörr** ne voit pas l'intérêt de maintenir la motion, surtout que ce n'est pas tant le manque d'information qui pose problème, mais le financement. Les petits propriétaires polluent parce qu'ils n'ont parfois pas d'autres solutions. Par exemple, une chaudière peut devenir obsolète en raison d'une augmentation des exigences, et ce ne sont pas des conférences qui sont alors nécessaires, mais des collectes.

M. Bachmann rebondit sur les propos de M. Knörr et avance qu'il est lui-même issu des 25% de petits propriétaires. Ceux qui effectuent les démarches de transition se retrouvent dans une jungle administrative, face à de nombreux partenaires possibles et ne savent pas forcément vers qui se tourner. Les informations sont parfois peu claires, voire contradictoires. C'est la raison pour laquelle **M. Bachmann** va appuyer la motion, car informer, c'est aussi faire économiser de l'argent et du temps à cette partie de la population.

M. Uehlinger intervient pour dire que la motion et le travail de l'administration vont dans le sens de l'enveloppe proposée pour la transition énergétique par M. Noël à l'époque. Pour le financement, certains cantons ont mis en place des systèmes de banques alternatives communales, mais elles seraient problématiques pour la FINMA. La commune recherche aussi des solutions de financement par le biais de prêts à zéro intérêt pour aider les propriétaires à s'engager dans de tels travaux. Les règles de la FINMA constituent un obstacle, mais la commune investit car cela se fait déjà à Fribourg. Un modèle légal et applicable est donc recherché par les services, qui ont déjà de nombreuses pistes.

M. Boux de Casson trouve qu'une ligne budgétaire remplie par deux moyens différents prête à confusion. Il préfère donc ne pas voter sur la motion et invite M. Calame à la retirer.



M. Calame peut comprendre les craintes évoquées, mais la motion ne demande pas de dépense, elle invite le CA à faire un rapport et le présenter à la commission d'urbanisme. Ce que M. Uehlinger a déclaré ce soir au sujet du travail de l'administration va dans ce sens, et ledit travail sera vraisemblablement présenté, ce qui n'est rien d'autre que ce que demande la motion : un retour de l'étude après sa finalisation.

M. Knörr remarque alors qu'en fait, la motion demande seulement à M. Uehlinger de faire ce qu'il aurait dû faire sans la motion. Il propose de demander quelle sera le coût énergétique de la motion si elle devait être votée.

M. Avigdor demande un renvoi en commission pour éviter de discuter des heures sur le sujet.

M. Calame invite MM. Boux de Casson et Avigdor à lire le point 2 de la motion.

M. Noël estime que les choses ont été dites et qu'il est temps de passer au vote. Il souligne les propos de M. Calame sur la motion, qui ne fait qu'inviter à présenter les choses en commission d'urbanisme.

Vote

➤ **La motion est acceptée par 14 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.**

14. Motion « Pour un soutien responsable à nos entreprises locales » du groupe Le Centre / PVL

Le Président donne la parole à M. Dimitri Bachmann, auteur de la motion, qui en donne lecture.

Souvent, dans cet hémicycle comme dans bien d'autres, la question du changement climatique occupe le débat politique. Cette question est souvent traitée par le biais d'interdictions, contraintes ou autres dispositifs réglementaires qui ont parfois la fâcheuse tendance à braquer tant les élus, qu'une bonne partie de la population. Bien souvent aussi, le combat dit écologique est souvent résumé à des positions qui vont à l'encontre du monde économique. Ce dernier est d'ailleurs souvent visé et considéré comme la source de tous les maux en matière d'écologie et de changement climatique...

Le groupe Le Centre/PVL et le soussigné de cette motion souhaitent s'inscrire en opposition complète à ce mode opératoire qui n'aboutit qu'à des débats stériles. Dans une vision plus pragmatique et qui encourage les actes concrets, il nous semble important de travailler à notre échelle en faveur de petits changements, petits mais concrets et surtout : réalisables.



La proposition faite aussi est simple : à l'image des subventions accordées aux particuliers pour l'achat d'un vélo, nous proposons qu'une mesure similaire soit développée à l'attention de nos entreprises locales. Aujourd'hui, les fabricants de véhicules à deux-roues non motorisés ont développé toute une série d'engins capables de répondre aux besoins des entreprises et qui permettent allègrement de remplacer un véhicule motorisé.

Nous sommes conscients toutes les entreprises et tous les corps de métier ne pourront pas remplacer leur flotte de véhicule par des vélos cargos ou similaires. Néanmoins, vu la spécificité du tissu économique thônésien (activités tertiaires essentiellement), nous sommes convaincus que cette offre saurait intéresser son public. Au passage, un tel projet ne comporte que peu de risques : s'il trouve son public, la charge à la commune saura être définie par le montant alloué, si le projet ne trouve pas son public, aucune charge ne grèvera nos comptes.

Nombre d'acteurs économiques de la Commune pourraient bénéficier d'un tel projet : pensez aux acteurs locaux de la restauration qui effectuent des livraisons encore souvent en véhicule motorisé, à l'électricien ou autre artisan qui pourrait, au prix d'une organisation différente, réaliser ses interventions avec un vélo cargo capable de contenir outils et pièces nécessaires. De plus en plus d'entreprises ont déjà fait le pas, telle que notre Fondation de la Jeunesse et de la Petite Enfance qui livre des repas de cette façon dans ses locaux, ou encore une grande entreprise d'électricité de la place genevoise qui a récemment troqué une part conséquente de sa flotte véhicule par des vélos cargos.

Cette motion vise aussi à réaffirmer le rôle d'une commune sur un domaine parfois difficile à saisir à notre niveau : celui de l'économie publique. En la matière, il est vrai que peu de compétences reviennent à la commune. Mais tout comme notre Ville avait preuve d'ingéniosité et intelligence dans le lancement de son opération de « Bons de soutiens » durant la période Covid, il nous semble aujourd'hui important de montrer que les pouvoirs communaux continuent d'agir sur ce domaine.

Pour toutes ces raisons, nous espérons pouvoir compter sur un soutien large à ce texte.

Considérant :

- Que les routes thônésiennes sont encombrées et que cela nuit au travail quotidien des entreprises locales,
- Que la compétitivité de nos entreprises et l'attraction de notre territoire dépend aussi de la facilité de circulation des véhicules professionnels,
- Que le transfert modal est un enjeu majeur pour le désengorgement des axes routiers, ainsi que dans notre lutte contre le changement climatique,
- Que Thônex a déjà mis en place une subvention destinée aux particuliers et que celle-ci rencontre un franc succès,
- Qu'il existe aujourd'hui des véhicules deux-roues non motorisés qui répondent aux besoins de nombre d'entreprises mais que leur achat est encore peu encouragé tant par les prix d'achat que par le peu de visibilité qui leur est accordée,

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif :



- à étudier la possibilité de créer une subvention aux entreprises thônésiennes pour les inciter au report modal.
- à chiffrer cette mesure en l'inscrivant dans le projet de budget 2024

Discussion

M. Knörr se souvient d'une initiative déposée au Conseil municipal, qui consistait à subventionner des vélos cargos qui livrait depuis le centre commercial de Thônex. Pour finir, la mesure avait été refusée car elle contrevenait aux règles de concurrence puisque la commune favorisait certains systèmes de livraison pour certains commerçants, ce qui prêterait d'autres. La question se pose de savoir quelle serait la réaction d'un commerçant de Chêne-Bourg, qui verrait tout d'un coup un avantage de son collègue de Thônex, qui pourrait effectuer ses livraisons avec l'appui de sa commune. Puisqu'il y a eu des problèmes avec le centre commercial, **M. Knörr** demande s'il existe un risque similaire pour cette motion.

M. Avigdor déclare en premier lieu qu'il est en faveur d'un soutien responsable aux entreprises locales. Il a cependant une question pratique sur la motion. Au troisième paragraphe, il est question de vélo cargo ou de véhicule à deux roues non motorisé. **M. Avigdor** avance que ces véhicules sont pratiquement impossibles à utiliser sans l'assistance électrique. Les vélos cargos sont tous motorisés, ce qui pose un problème sur le texte de la motion.

M. da Silva intervient en arguant que bien que cette motion émane de son groupe, il se permet de s'exprimer puisqu'il n'a pas pris part à son élaboration. Il rejoint les propos de M. Avigdor sur la formulation, mais estime que cela n'est pas problématique car le terme ne figure dans ce qui est demandé concrètement dans les invites au Conseil administratif. Il s'agit d'une erreur de sémantique dans l'exposé des motifs.

Pour ce qui est du problème de la concurrence aux entreprises, il était mentionné à l'époque d'un prestataire de service. Ici, il n'y aurait pas de problème de concurrence puisque la commune mettrait ce soutien à la disposition de toutes les entreprises qui le solliciterait. Il faut procéder à des vérifications car la motion demande la mise en place de subventions, mais **M. da Silva** ne pense pas que la politique économique d'une commune à destination de ses entreprises puisse être une entorse à la libre concurrence si elle n'est pas pratiquée par la commune voisine, sinon la taxe professionnelle serait abolie et les suspensions de loyer durant le Covid n'auraient pas eu lieu.

Le dispositif avait déjà été discuté en commission mobilité, lorsque la mise en place de subventions aux particuliers avait été évoquée. La possibilité de décliner ces subventions aux entreprises avait été esquissée, mais une suite n'a pas été donnée assez rapidement. La pratique est cependant déjà courante dans les services communaux, notamment les espaces publics, qui utilisent déjà des vélos cargos.



Le report modal de certains acteurs économiques est donc déjà bien avancé.

M. Peyraud complète en avançant que le PVL a déjà lancé ce genre d'initiatives en Suisse alémanique sans que cela soulève des problèmes de concurrence.

M. Wünsche trouve en général que la loi de l'offre et de la demande fonctionne bien. Selon lui, la présence relativement réduite des vélos cargos est davantage due à un faible besoin plutôt qu'à une visibilité réduite comme avance la motion. **M. Wünsche** a du mal à imaginer un chauffagiste, un plombier, un vitrier ou un ébéniste utiliser ce type de véhicule, même pour couvrir des distances courtes. Il entend le point de vue sur la restauration, mais le monde économique étant bien fait, la plupart des acteurs de ce domaine emploient déjà des véhicules électriques.

M. Wünsche demande en outre si une étude a été faite pour savoir le nombre d'entreprises qui seraient concernées par ce texte et son impact sur la diminution de l'encombrement des routes.

M. Bachmann répond à M. Avigdor sur la formulation en avançant qu'il avait initialement inscrit « moteur à essence » et avait ensuite recherché un terme plus générique, d'où l'erreur.

En réponse à M. Wünsche, **M. Bachmann** l'invite à visiter le quartier de la Jonction, où une entreprise de construction et d'échafaudage se sert de vélos cargos pour nombre de ses déplacements professionnels, ce qui lui a permis de fluidifier le trafic dans le quartier. Considérant sa forte fibre écologique, M. Wünsche constatera aisément qu'il y a peu de vélos cargos qui encombrant les bas-fonds et les doubles files de Genève. Ce sont bien plus souvent les camionnettes d'électriciens, par exemple, qui le font. Un des avantages des vélos est qu'ils peuvent accéder plus rapidement aux immeubles puisqu'ils peuvent stationner sur les trottoirs à condition d'y laisser un espace de 1,5m, ce qui correspond aux grandes allées d'immeubles thônésiennes.

Finalement, si le monde économique est aussi bien fait que le déclare M. Wünsche, et que l'offre ne trouve pas preneur, son prix serait nul. Il n'y a donc pas de risque financier à soutenir la motion.

M. Noël déclare que l'Alternative soutient la motion. En outre, il commente que les vélos cargos sont surtout utilisés en zones urbanisées. Même si c'est moins le cas à Thônex, il existe toute une série d'axes sur lesquels il est difficile de se déplacer à quatre roues, en plus des difficultés de parking. Au-delà de cela, la préoccupation de diminuer les impacts écologiques rend le report modal nécessaire sur le plan de la réalité pratique. Si sa fibre écologique est effectivement suffisante, M. Wünsche n'aura pas de soucis sur ce point.



M. Knörr remercie les intervenants pour leurs explications. Il rappelle que la Ville de Genève a posé des amendes d'ordres pendant 25 ans avant de réaliser qu'elle n'en avait pas le droit, la méfiance est donc de mise.

Pour ce qui est du désencombrement des routes, **M. Knörr** prend l'exemple de l'électricien qui est intervenu chez lui et qui s'est excusé de son retard en déclarant qu'il avait été ralenti par un vélo cargo. Il a aussi eu l'occasion de discuter avec un chauffeur TPG coincé derrière un vélo cargo qui avait pressé par la centrale pour se dépêcher. Ces éléments sont à considérer, mais une chose est sûre, la DCR ne fait pas la différence entre moteur et assistance. À partir du moment qu'il y a une aide au déplacement, le véhicule est considéré comme étant un cyclomoteur électrique. Effectivement, il peut être stationné dans les conditions évoquées par M. Bachmann, mais certains vélos cargos n'ont pas de plaques de vélomoteur, mais celles blanches des scooters, qui ne bénéficient pas des mêmes privilèges de stationnement. D'ailleurs, beaucoup de vélos à traction électrique n'ont pas de plaques alors qu'ils devraient en avoir.

Ensuite, pour rebondir sur les propos de M. Wünsche, **M. Knörr** a dû faire appel récemment à un couvreur, un plombier, un installateur sanitaire et un électricien. Il se trouve qu'aucune de ces personnes n'a pas la capacité de déplacer l'ensemble du matériel nécessaire en un seul trajet avec un vélo cargo. En outre, elles interviennent également en-dehors de Thônex, ce qui induit une incompatibilité supplémentaire. Honnêtement, hormis le livreur de résine de cannabis et le livreur de pizzas, **M. Knörr** ne voit pas qui aurait besoin d'un vélo cargo parmi les commerçants de la place. En outre, si l'un ou l'autre des prestataires employés par M. Knörr était venu trempé, il n'aurait pas été autorisé à effectuer une réparation. Certaines catégories de prestataires de service pourraient avoir besoin d'un vélo cargo, mais **M. Knörr** en aimerait la liste, sans les personnes impliquées politiquement et prêtes à faire des sacrifices sur leurs bénéfices.

M. Boux de Casson est un peu surpris. Il rappelle qu'une taxe sur les dividendes que touchent parfois les petits patrons a été proposée récemment, et aujourd'hui, une subvention est suggérée. **M. Boux de Casson** aimerait savoir ce que les Verts pense de la phrase citée suivante : « Bien souvent, le combat dit écologique est résumé à des positions qui vont à l'encontre du monde économique ».

En outre, **M. Boux de Casson** souhaite savoir qui ferait l'étude dont il est question dans la motion.

M. da Silva remarque qu'il n'a pas été nécessaire de mandater un bureau pour étudier la possibilité de mettre une subvention à l'achat d'un vélo pour les particuliers, ni pour la subvention aux TPG, ni pour les deux tiers des prestations de la commune.



Le Conseil municipal est en train de faire un débat conséquent sur un objet simple, qui se résume à répondre à la question de savoir si cette subvention a sa raison d'être ou non. Le CA étudiera la possibilité et son impact financier et viendra avec un projet en commission. En outre, la motion demande que les subventions ne démarrent pas dans l'année en cours, et qu'elles ne soient pas imposées sans la validation du CM puisqu'elles seront inscrites dans le projet de budget 2024.

M. da Silva estime donc que le CM a la latitude nécessaire pour revenir sur les détails de la motion. La demande faite au CA est d'étudier la possibilité, ce qu'il fera. Cela semble simple, et si c'est trop compliqué pour la moitié du CM, les commissaires ont la liberté de voter non.

M. Camuglia demande à M. Knörr de faire attention à ses propos quand il déclare qu'une centrale TPG demande à un chauffeur de se dépêcher pour rattraper un retard. Cela n'existe tout simplement pas.

M. Boux de Casson établit que la différence avec la subvention des particuliers était que ces derniers la demandaient et la nécessitaient. Ici, peu d'entreprises ont cette demande, et celles qui en auraient eu le besoin ont déjà investi dans ce sens.

M. Knörr présente ses excuses à M. Camuglia, le bus n'était pas en retard mais sa position posait problème.

M. Peyraud répond à M. Boux de Casson en déclarant que l'économie appelle à être durable. Il existe des raisons pour lesquelles les entreprises seraient intéressés à prendre des vélos cargos. Cela contribuerait en outre à la lutte contre le réchauffement climatique et améliorerait l'image de la commune. En outre, la subvention ne coûte rien si elle ne fonctionne pas.

M. Uehlinger ne souhaite pas passer trois heures sur la motion et propose que les prochaines partent directement en commission dédiée pour qu'elles soient traitées sereinement, plutôt que de les traîner au Conseil municipal.

M. Calame répond que le Bureau saisira la proposition de M. Uehlinger mais se déclare surpris, car M. Uehlinger a déploré l'absence de débats au CM. Pour une fois qu'il y en a, M. Uehlinger en fait le reproche.

M. Uehlinger réplique qu'il ne s'agit pas de la première motion qui a été votée pour des intérêts politiques, à la veille d'élections, pour ensuite causer l'embarras car la motion n'a pas été bien réfléchie, mais les partis ne veulent pas s'opposer car cela donnerait mauvaise image. **M. Uehlinger** ne parle des motions proposées ce soir, mais trouve qu'elles pourraient être mieux construites si tous les tenants et aboutissants pouvaient être discutés sereinement en commission auparavant.



Le Président estime aussi qu'un certain temps a été consacré au sujet et qu'il y en a d'autres à traiter. Il est cependant sain de garder certains débats dans l'hémicycle, c'est une des raisons d'être du Conseil municipal. **Le Président** conçoit néanmoins qu'un passage en commission aurait affiné le travail, mais c'est ce que demande la motion in fine.

Vote

➤ **Au vote, la motion est acceptée par 14 voix pour, 5 voix contre et 5 abstentions.**

15. Propositions du Conseil administratif

M. da Silva indique qu'il n'y a pas de propositions du Conseil administratif.

16. Questions écrites

Questions du dernier CM

M. da Silva souhaite donner lecture de deux réponses à des questions écrites, la première à M. Calame sur l'aide à la réinsertion professionnelle des jeunes majeurs en décrochage. **M. Calame** mentionne alors que sa question n'a pas encore été déposée. Il pense qu'il y a eu une confusion au secrétariat de la mairie. Il a envoyé sa question écrite deux ou trois jours après le dernier CM, où elle n'a naturellement pas été traitée. Elle a été transmise par mégarde, car le CA aurait dû en découvrir la teneur ce soir.

Après quelques échanges, **M. da Silva** propose de lire la question et la réponse afin de clore l'affaire.

Question

Aide à la réinsertion professionnelle des jeunes majeurs en décrochage

Un article de la Tribune de Genève, signé Sophie Simon, nous informe qu'une étude de la Haute École de Gestion sur l'aide individualisée par la Fondation Qualife pour les jeunes de 18 à 25 ans en décrochage (sans formation en cours, sans CFC, sans diplôme) est publiée.

Suite au récent changement de la loi et la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, l'étude relève que le décrochage des mineurs est maintenant mieux contrôlé et la situation s'améliore alors que les jeunes majeurs voient leur situation se péjorer.

On y apprend qu'un suivi individuel et individualisé établi par la Fondation Qualife permet un taux de réinsertion professionnelle plus important au bénéfice du jeune lui-même, qui aura ainsi un métier et des emplois plus rémunérateurs, mais aussi pour la société.

On parle d'un « retour sur investissement » de 10 frs pour 1 fr investi dans ce suivi, entre les revenus plus importants pour le jeune, de meilleures recettes d'impôts et des économies sur l'aide sociale.

**Questions :**

Sachant que le thème de l'année du Service de cohésion sociale est la jeunesse, le service de cohésion sociale, en collaboration avec les TSHM qui sont au contact avec les jeunes, a-t-il ou compte-t-il mettre en place des partenariats avec la Fondation Qualife ou avec d'autres institutions publiques ou privées pour l'aide individualisée pour la réinsertion professionnelle des jeunes majeurs ?

Réponse

L'une des priorités 2023 du service de la cohésion sociale est bien la jeunesse afin de proposer des actions cohérentes et concertées pour ce public spécifique.

En effet, l'année 2023 est marquée par le déploiement du dispositif thônésien pour la jeunesse. Ce programme est financé partiellement par le Département de la cohésion sociale cantonal, dans le cadre de la politique de cohésion sociale en milieu urbain.

La question de l'insertion socio-professionnelle des jeunes et plus particulièrement des jeunes majeures est au centre des préoccupations. En effet, les différents partenaires communaux partagent le constat du besoin de mettre à l'agenda cette thématique.

Deux mesures ont été proposées par le service de la cohésion sociale courant du deuxième semestre 2022 :

- La mise en place d'une plateforme « Insertion socio-professionnelle » réunissant l'entier des acteurs communaux pilotée par le service de la cohésion sociale.
 - o Hospice général
 - o 3 Chênes emploi
 - o Travailleurs sociaux hors murs
 - o Maison des Quartiers de Thônex

- La mise en place d'un partenariat avec la Haute école de travail social (HETS) sous la forme de l'accueil de Monica Battaglini, professeure associée, dans le cadre d'un semestre sabbatique.

Pour l'année 2023, plusieurs mesures sont envisagées dans le cadre du partenariat avec la HETS, l'objectif est de mettre en place des mesures à court, moyen et long terme sur la question de l'insertion socio-professionnelle des jeunes.

Dans un premier temps, des rencontres et des immersions sont prévues afin de dresser un diagnostic partagé de la question. A titre indicatif, l'ensemble des acteurs communaux et cantonaux seront impliqués dans ce processus.

Dans un deuxième temps, la mise en cohérence des actions existantes permettra d'identifier les maillons manquants de la prise en charge.

Enfin des actions et mesure concrètes seront proposées et co-définies par les acteurs de terrain.

Dans un deuxième temps, la Fondation Qualife sera intégrée, avec d'autres, dans les réflexions du premier cercle. La priorité est de dresser un état des lieux partagés et de permettre l'adhésion de tous à ce projet.

M. da Silva s'excuse pour la confusion, le CA n'a pas forcément en tête toutes les questions qui ont été posées, ni leur date. Il salue quelque peu facétieusement la grande efficacité du secrétariat.

M. da Silva confirme auprès de M. Bickel que sa question a bel et bien été déposée pour ce CM, et en donne lecture, ainsi que de la réponse.



Question

Début 2020 a été inauguré le Centre d'hébergement de la Seymaz, pour des requérants admis à l'asile ou en voie de procédure, se situant sur la commune de Thônex, sur le territoire de Belle-Idée. Comprenant au départ 135 résidents, il peut accueillir quelques 370. Avec un recul de près de trois ans, quelle évaluation peut-on faire de l'intégration scolaire et sociale de ces personnes. Quelles questions et problèmes se posent ?

Quelles sociétés communales offrent-elles des possibilités d'intégration ; cours de langue, activités sportives et d'échanges avec les comuniers ?

En cas de problèmes spécifiques, comment peut-on y remédier, évidemment en partenariat avec l'Hospice général ?

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Réponse

La socialisation et l'intégration des résidents du centre hébergement collectif de la Seymaz (CHC) sont au centre des préoccupations des acteurs de la migration communale, mais plus largement également.

L'Hospice général (HG) qui a le mandat pour les publics résidents dans les centres coordonne et pilote l'entier des cours de français, et accompagne les familles dans les lieux communaux. Des activités sont organisées par 3-Chêne Accueil, association sans but lucratif et subventionnée par la Commune. En parallèle, les acteurs communaux comme les ludothèques et les TSHM proposent des actions spécifiques de rencontres pour les résidents. L'enjeu est bel et bien la mixité extra muros, ceci afin de permettre un accompagnement à la socialisation.

Par ailleurs, les projets organisés par le service de la cohésion sociale intègrent de manière régulière l'équipe du CHC Seymaz, tant dans les réflexions que dans la réalisation (Chapiteaux enchantés, Bientôt à l'école, Voix de Femmes) et dans les plateformes de coordination. Un projet de projection de films, en lien avec le FIFDH, ouvert à tout public est aussi en discussion actuellement. Il devrait se tenir dans le CHC lui-même et permettre de rapprocher encore plus la population thônésienne, notamment de Belle-Terre et de la zone villa alentour, et celle du Centre.

Enfin, il est à relever la très bonne collaboration avec les équipes du CHC Seymaz.

Afin d'écourter la séance, **M. Uehlinger** donne uniquement lecture de la réponse à la question posée par M. Stark lors du dernier Conseil municipal, en lien avec l'auberge communale.

Point 3 du cahier des charges du gérant :

« Le gérant est tenu de maintenir l'établissement public ouvert de 8h. à 24h., 6 jours par semaine et dans tous les cas lorsqu'une manifestation locale est organisée (manifestations communales, culturelles et sportives) en particulier si elles se déroulent dans la salle des fêtes ou les abords immédiats ».

Le Président confirme auprès de M. Uehlinger que l'ouverture de 11h du matin soulevée dans sa question ne correspond pas au cahier des charges, l'auberge devrait ouvrir à 8h.

M. Uehlinger donne lecture des questions de M. Loureiro concernant la villa Vincent, ainsi que des réponses du CA.



Question 1 : Quelle est l'avancée de l'étude en cours sur la villa Vincent ? Quand allons-nous avoir un retour de cette étude ?

Réponse : Le projet de rénovation de la villa Vincent a été déposé auprès de l'OAC le 2 mai 2022 (DD 319'837) et est actuellement toujours en cours d'instruction.

Le statut des préavis émis à ce jour sont favorables (ou favorables sous certaines réserves d'usage).

L'OCEN (office cantonal de l'énergie) a demandé des compléments et le traitement est en cours en lien avec l'aspect patrimonial de ce petit édifice, une pesée des intérêts doit être menée en collaboration avec les services de l'Etat concernés.

Le retour sur ce crédit d'étude est prévu une fois l'autorisation accordée afin de communiquer sur les adaptations apportées ainsi que pour préparer la demande de crédit de réalisation à suivre.

Question 2 : Quel a été le retour de l'expérience avec les étudiants et enseignants de l'école d'architecture ? Au-delà de l'aspect pédagogique pour les étudiants, est-ce que cette collaboration a enrichi sur ce cas complexe ?

Réponse : L'HEPIA a fait travailler deux groupes d'étudiants du mois de septembre 2021 à janvier 2022 sur deux thèmes principaux, le programme (affectation des locaux) ainsi que la structure. Les enseignants en charge du suivi ainsi que les étudiants concernés ont apprécié de pouvoir travailler sur cet objet architectural ; cela a mis en exergue les caractéristiques constructives de l'époque (1935) et également d'être confrontés à une réaffectation programmatique (originellement une maison d'habitation) tout en devant respecter la partition intérieure puisque ce bâtiment est classé.

L'architecte mandataire de la Commune en charge de l'obtention de l'autorisation de construire (bureau d'architecte in-deed) a également participé au jury.

Tout ce travail a donc contribué à une connaissance approfondie de cet ouvrage tout en lui conférant une certaine aura extra-muros à la hauteur du témoignage historique qu'il représente.

M. Uehlinger donne ensuite réponse à la question de M. Camuglia, en lien avec un crédit d'étude de CHF 82'000.- voté en 2014 pour des places de crèche.

En date du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a ouvert un crédit d'étude de fr. 82'000.- en vue de la réalisation d'une crèche dans le périmètre des Communaux d'Ambilly (MICA).

Ce projet avait pour but de créer à terme un certain nombre de places de crèches sur la Commune. Toutefois, le Conseil administratif a saisi l'opportunité qui s'est présentée lors de la conception puis réalisation du quartier de Clair-Val de mettre l'accent sur ce projet, ce qui a conduit à la création de 60 places de crèche.

Il convient également de préciser qu'un bail est en cours de signature pour la mise à disposition de plus de 300m² à Belle Terre.

Par ailleurs la structure Totup nouvellement installée au 34 route de Jussy offre également depuis le début de cette année 28 places complémentaires.

À ce jour le crédit d'étude reste ouvert et n'a pas été activé pour les raisons susmentionnées.

M. Camuglia souhaite utiliser son droit de réponse. Il est étonné que le responsable du dicastère M. Kilcher semble avoir lancé une crèche privée alors que la question reste ouverte. Le CA semble évoquer le fait qu'il serait important de discuter sur le sujet des crèches.



Encore une fois, la question se pose de savoir pourquoi entamer un projet de crèche privée avant les résultats de la discussion. Dix places de crèche privée sont bien insuffisantes par rapport aux derniers chiffres donnés sur le manque de places. En tant que Président de la commission, **M. Camuglia** informe qu'il est urgent de se réunir pour avoir une vue claire sur les places de crèche. Il n'est pas possible de laisser le CA agir en toute opacité sur ce sujet aussi sensible. Quant à la commission, il n'y a eu aucun vote sur la crèche privée, juste une présentation.

M. Kilcher réagit en donnant premièrement un rappel historique. Lors de la dernière législature, la décision a été prise de pas inclure une crèche dans la première étape de Belle Terre, car il restait une grande interrogation liée aux revenus financiers de cette première étape. Deuxièmement, il a été décidé que l'étape 2 de Belle Terre serait l'occasion de constituer une crèche dans le cadre des activités de la Fondation de la jeunesse. Pour l'instant, l'étape 2 n'est pas encore réalisée.

Entre-temps, des habitants sont arrivés dans le quartier, et les aléas économiques indépendants de la volonté communale ont amené un acteur privé à venir sur Belle-Terre.

Quatrièmement, l'idée a été de réserver 10 places sur l'étape 1 pour permettre une soudure en attendant que l'étape 2 se réalise, pour laquelle la commune a l'ambition d'avoir sa propre crèche, qui offrirait 30 places. Ces éléments sont appuyés par le budget, que M. Camuglia a voté. Cependant, en tant qu'acteur public, la commune a positionné la Fondation de la jeunesse comme acteur public qui réservait 10 places pour répondre aux besoins propres du nouveau quartier.

M. Kilcher est étonné du terme « opacité » alors que Mme Bénamou, responsable de la crèche Bubblekids, est venue présenter son projet en commission et que les chiffres présentés et votés au budget sont connus. Quant à M. Guillaume Ducret, directeur de la Fondation pour la jeunesse, il a lui aussi eu l'occasion de présenter l'organisation et l'attribution des places. Les travaux ont commencé le 20 mars, la crèche sera donc ouverte à la rentrée de septembre.

M. Kilcher peine à voir l'opacité et souligne le soutien unanime du CM pour ces places. Il conclut que le scénario actuel est un scénario de soudure, en attendant que l'étape 2 de Belle Terre arrive et que la commune ait l'occasion de se positionner en tant qu'acteur public.

M. Camuglia prend note des réponses de M. Kilcher et le remercie.

M. Uehlinger souhaite donner réponse à une question de M. Calame sur les panneaux photovoltaïques. Après quelques échanges rapides, il s'avère que la question devait être posée au CM suivant, mais **M. Uehlinger** avait de toute manière prévu d'indiquer que sa réponse allait être donnée à ce moment.



M. Kilcher donne réponse à une question de Mme Mancini.

Question

Serait-il possible que le conseil administratif, ou par délégation à qui de droit, s'assure que la qualité et la quantité des repas fournis par le prestataire de repas au restaurant scolaire soit égal à ce que son cahier des charges exige ?

Réponse, en collaboration avec la Fondation de la jeunesse

Il y a des indicateurs qualitatifs en place :

- **Qualité des repas** : Ils doivent garantir des repas variés, équilibrés, respectant les critères de la « fourchette verte ». Un objectif atteint notamment grâce au suivi de M. Julien Thomas, en charge des restaurants scolaires.
Une enquête de satisfaction sera prochainement conduite auprès des enfants afin d'avoir des retours sur les repas proposés.

Les menus sont préparés plus d'un mois à l'avance, afin qu'ils puissent être validés par la « fourchette verte ». Ils sont conçus d'une façon à ce qu'ils soient équilibrés tant en viande, en poisson, en légumes et féculents tout en répondant au mieux aux divers régimes alimentaires (végétariens, sans chair animale, sans porc...)

Un repas végétarien est proposé chaque semaine, des repas à thèmes sont organisés avec pour certains des animations ou des supports.

- **Qualité des relations avec les partenaires externes** : Des échanges réguliers avec le GIAP, avec le prestataire pour la livraison des repas : Fondation Pro), et les bénéficiaires (familles).

Nous sommes en contact permanent avec nos équipes ainsi que les équipes du GIAP, notamment avec Mme BERIGAUD Laura (responsable de secteur), qui nous font part des points forts et des points à améliorer ou de tout problème qui surviendrait. Nous faisons un point avec notre prestataire chaque semaine et des réunions tripartites entre notre prestataire, le GIAP et nous-mêmes sont organisées trimestriellement afin d'aborder les points à améliorer/développer, les problèmes rencontrés, et faire le tour des différents besoins.

M. Kilcher fait circuler un tableau qui détaille le suivi des repas, la carte du monde des repas, le menu et les contrôles réalisés.

M. Kilcher donne ensuite lecture des questions orales. La première émane de M. Bickel.

QUESTION ORALE DE M. BICKEL LORS DU DERNIER CM

A Genève une forte proportion d'apprentis quittent leur apprentissage en cours d'études (presque 50%), quelle est la situation au sein de la commune ?

RÉPONSE ORALE À M. BICKEL



J'aimerais d'abord indiquer que le Conseil administratif est très attaché au rôle de formatrice que doit jouer l'administration communale. C'est la raison pour laquelle, depuis de nombreuses années, il engage régulièrement des apprentis. Il participe également, en partenariat avec l'Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) à la démarche « Recrutement en direct ».

Cette opération, dont la dernière édition a eu lieu le 25 janvier dernier, a pour but de mettre en relation candidats à l'apprentissage et entreprises de la région.

En ce qui concerne le parcours des apprentis au sein de l'administration communale, sur la base des chiffres des cinq dernières années, le nombre d'apprentis a varié entre 4 et 6 personnes ; ils sont actuellement 4. Cette variation s'explique notamment par les besoins au sein des services et les disponibilités des collaborateurs habilités à exercer le rôle de formateur.

Les places d'apprentissage offertes sont principalement les suivantes :

- employé.e de commerce
- espaces verts (horticulteur, paysagiste, floriculteur)
- bâtiments (agent d'exploitation).

Dans leur très grande majorité, les apprentis engagés par la Ville de Thônex y restent jusqu'à l'obtention de leur CFC. D'abord parce qu'ils sont accompagnés par des formateurs attentifs, ensuite parce que lorsque des difficultés se présentent, la commune a à cœur de travailler en étroite concertation avec tous les partenaires impliqués : le jeune (et ses parents s'il est mineur), le formateur, l'OFPC, voire des organismes extérieurs (dont notamment l'Office AI) lorsque l'apprenti a besoin d'un soutien particulier.

A noter que, passé ce cap très important du CFC, certains apprentis ont même été engagés en contrat de travail à durée indéterminée dans l'administration communale. D'autres ont poursuivi leur activité au sein de la commune pendant quelques temps en qualité d'auxiliaire, le temps de trouver un poste fixe.

M. Kilcher donne ensuite lecture de la question orale de M. Saudan ainsi que de la réponse du CA.

QUESTION ORALE DE M. SAUDAN LORS DU DERNIER CM

Suite à la recrudescence de violence entre bandes de jeunes sur la commune, il faut tout mettre en œuvre pour stopper ce phénomène.



Comme une bonne partie des agressions et problèmes arrivent en début de soirée, le groupe Le Centre VL suggère fortement au Conseiller administratif en charge de la police, M. Kilcher, d'entreprendre le plus rapidement possible une analyse des horaires de la police municipale et de voir si une prolongation du service jusqu'à 21h sera appropriée. Le Centre VL remercie par avance M. Kilcher pour l'analyse et la mise en place des actions adéquates.

RÉPONSE ORALE À M. SAUDAN

M. Kilcher indique en préambule que le CA effectue cet exercice tous les 18 mois environ. Il répond avec plaisir à M. Saudan, mais souligne que ce n'est pas la première fois que les plannings de la police municipale sont discutés.

1) Analyse des horaires de la police municipale de Thônex :

Actuellement la police municipale de Thônex travaille sur l'horaire suivant :

- **Lundi au jeudi de 07h00 à 19h00**
- **Vendredi de 07h00 à 23h00**
- **Samedi de 14h30 à 23h00**

Lorsque nous avons connaissance d'un événement particulier, nous avons la possibilité de pouvoir effectuer une bascule lors des services du vendredi et du samedi (exemple des weekends avant les grandes vacances et avant la rentrée scolaire du mois d'août et lors d'un événement particulier tel que la fête d'Halloween).

Cette bascule s'opère déjà actuellement plusieurs fois dans l'année.

- **Vendredi de 07h00 à 02h00**
- **Samedi de 17h30 à 02h00**

Nous travaillons avec une répartition sur deux groupes, le premier avec un effectif de 4 agents sur la tranche horaire de 07h00 à 15h30, le second avec un effectif de 4 agents sur la tranche horaire de 10h30 à 19h00.

Les deux cadres (Sergent major et Sergente opérationnelle) étant généralement dévolus à des tâches administratives, ils ne peuvent être comptés dans « l'effectif terrain ».

Pour information, la bascule des groupes en police cantonale (police secours) s'effectue également à 19h00.



Nouvelles questions écrites

M. Uehlinger comprend la confusion. M. Calame a utilisé la boîte mail de Mme Kate en lui écrivant « Voici la question écrite pour le prochain CM », une formulation vague qui a mené au quiproquo de ce soir.

M. Calame s'excuse auprès de Mme Kater pour la brièveté de son message. Il comprend en quoi il n'a pas été clair. Il propose de poursuivre sa question et de laisser le temps au CA d'y répondre d'ici le prochain CM.

Question écrite : installations photovoltaïques sur les toits des bâtiments communaux

Depuis quelques années, la commune de Thônex est pionnière en matière d'usage des toits de ses propres bâtiments pour la production d'électricité photovoltaïque. Les derniers votes de ce Conseil ont montré notre attachement au développement durable et à sa poursuite, avec de nouvelles installations chaque année. Sur plusieurs toits, nous avons maintenant des productions sur plus d'une année et un premier bilan énergétique a l'air pertinent.

Questions :

Pour l'ensemble des toits des bâtiments communaux et des bâtiments de la Fondation communale pour le logement dont l'exploitation est complète sur 2022, est-il possible d'avoir un tableau « installations » avec le nombre de mètres carrés installés et l'année d'installation, la production annuelle moyenne en kWh estimée, la production totale réelle en 2022 en kWh, la production utilisée en autoconsommation en kWh et la somme économisée en francs que nous aurions dû payer aux SIG pour une consommation identique au tarif 2022, la production vendue en kWh et le montant en francs de cette vente en 2022, et in fine, au regard des sommes économisées et des recettes, en combien de temps les installations seraient rentables en tenant compte des anciens tarifs jusqu'en 2022 et d'une projection tenant compte du niveau de tarif 2022 des SIG pour une production comparable les prochaines années.

Le Président intervient pour dire qu'en règle générale, lorsqu'il y a une nouvelle question écrite, elle est distribuée à tout le Conseil municipal. Plusieurs membres de l'administration répondent par l'affirmative.

M. Uehlinger indique que la question a été reçue le 7 mars et il ne peut pas apporter de réponse malgré les nombreuses heures qu'a passées Mme Kiermann sur la question, qui est beaucoup plus complexe qu'il n'y paraît. Mme Kiermann avait déjà un tableau en lien avec les panneaux de la Fondation, en plus de celui sous-traité à Adrien-Jeandin et de ceux des projets. Il y a donc ceux qui sont faits, ceux en cours et ceux projetés, avec les surfaces et les données estimées. En ce qui concerne le tableau qu'elle a pu remplir complètement, les données réelles sont assez proches des estimations.



Le reste de la question est hautement complexe. Il s'agit de réunir toutes les données des différents fournisseurs d'électricité, qui ont chacun leur propre programme. La question de M. Calame a du mérite, la commune doit pouvoir consulter les résultats de ses décisions. Cependant, il s'agit d'éléments fonctionnels. Au bout d'un certain temps, **M. Uehlinger** a indiqué devoir donner une réponse au CM et a décidé qu'il serait plus approprié de dire qu'il ne peut donner une réponse complète, mais le travail effectué représente des heures de collaboratrice que **M. Uehlinger** a l'impression de perdre au détriment d'autres projets. La réponse sera cependant donnée au prochain CM.

M. Calame remercie M. Uehlinger et s'excuse pour le stress causé dans l'administration par sa mauvaise communication. Il imaginait qu'il y avait un compteur par bâtiment qui relevait la consommation, et que la facture des SIG permettrait de faire les comparaisons, mais si les chiffres en détail sont difficiles à obtenir, et que M. Uehlinger estime que le temps consacré est trop important par rapport au résultat, **M. Calame** renonce à autant de détails.

M. Uehlinger prend un exemple pour illustrer la problématique relevée par l'exercice demandé. À Clair-Val, Sedelec extrait des chiffres qu'elle donne directement à la régie, qui effectue un décompte. Elle n'a cependant pas accès aux chiffres, car c'est Muriel Lindner, de la Fondation, qui y a accès. Cette dernière doit les installer par des tiers. La régie a finalement des chiffres trimestriels pour sa facturation. Pour Belle-Terre, il est assez facile d'avoir les données mais il faut passer par CLR, qui a les chiffres et le programme. La commune a des décomptes des SIG qui donnent les coûts et les productions, mais il faut encore extraire ces données. La diversité des fournisseurs rend le suivi de toutes les installations compliquées. Mme Kiermann doit intervenir dans des dossiers de la Fondation qu'elle n'a pas à gérer. Finalement, à Adrien-Jeandin, la commune touche 5% de la capacité de production, mais il faut retrouver qui fournit les données et qui donne les données pour les 5%, car concrètement, l'administration se fie aux tableaux et regarde que les 5% correspondent plus ou moins. Il s'agit d'une charge de travail importante mais étant donné qu'environ 80% de la tâche est complétée, elle sera terminée car la suite sera plus facile à gérer.

Mme Menoud pense que tout le monde a reçu un mail de la secrétaire, qui demandait d'envoyer les questions écrites au plus tard lundi à 12h, afin de faire des copies à distribuer. **Mme Menoud** est surprise que plutôt que d'en faire des copies et les distribuer au Conseil municipal, la secrétaire a directement donné les questions au Conseil administratif.

M. Uehlinger répond qu'il n'a pas la question écrite de Mme Menoud, il va la découvrir. Il a seulement celles de M. Calame, déposées peu après le dernier Conseil municipal. Les questions écrites demandées par Mme Kater n'ont pas été vues par le CA.



Mme Menoud réplique que c'est le cas. Tout à l'heure, M. le Maire avait une ou deux questions de M. Calame avant même qu'il ne les pose, et les Conseillers municipaux n'ont pas la copie de ces questions.

M. da Silva réitère l'explication du quiproquo. La question écrite, d'habitude posée quelques jours avant le CM, est transmise à l'administration pour être ajoutée aux dossiers. Ce n'est pas ce qui s'est passé cette fois, puisque les questions ont été envoyées beaucoup plus tôt que prévu au secrétariat, qui a mal interprété ces questions en pensant que le CA pouvait immédiatement apporter une réponse en vue du CM. Quoiqu'il en soit, **M. da Silva** pense que l'important est que le CA réponde aux questions et que tout le monde ait la réponse. Aujourd'hui, que la question soit posée par M. Calame ou lue par M. da Silva, l'entité qui devait répondre l'a fait. Il n'y a pas d'affaire en soi, aucune information n'a fuité, il y a juste eu un petit malentendu au secrétariat. Au final, les commissaires ont reçu toutes les questions posées, ainsi que la réponse à laquelle ils et elles ont droit, la réponse a simplement été donnée plus vite que prévu.

Mme Menoud ne fait pas allusion à une fuite d'information, mais remarquait juste que les commissaires n'ont pas reçu ce soir les questions écrites comme d'habitude.

M. le Président appuie Mme Menoud dans sa volonté de faire appliquer le règlement. Il y a manifestement eu un dysfonctionnement dans la distribution. Le règlement est non seulement fait pour éviter ce genre de situation, mais aussi pour permettre à l'administration d'effectuer son travail dans les temps. Ici, la question a simplement été posée trop tôt et la réponse est par conséquent revenue trop vite.

17. Propositions individuelles

M. Knörr mentionne qu'il a utilisé ce soir le parking de la piscine et demande si la signalisation posée est définitive. Il précise qu'il peut poser la question plus tard, en commission mobilité.

M. da Silva répond que M. de Oliveira suit de près le chantier, qui s'est terminé il y a quelques jours. Il reste des barrières à poser, mais si des remarques sont à formuler sur la signalétique ou tout autre point, **M. da Silva** invite les commissaires à les faire maintenant afin de procéder aux corrections dès que possible.

M. Knörr s'étonnait simplement de la présence d'un parcomètre collectif juste à côté du panneau qui demande de mettre le disque de stationnement, alors qu'il devrait y avoir soit l'un, soit l'autre. Ce n'est pas bien grave, **M. Knörr** mentionne juste qu'avant, une partie du parking était avec parcomètre et l'autre avec disque, raison probable de la confusion actuelle.



M. Calame a eu la même réflexion ce matin, il a appelé M. de Oliveira pour signaler les discordances. Ce dernier s'est saisi du dossier, va vérifier auprès de l'entreprise mandataire, et reste attentif aux questions. D'autres petites incohérences ont été remarquées et il y a manifestement eu un souci de transmission d'informations.

Le Président remercie M. Uehlinger pour sa réponse à la question sur l'auberge communale et demande en complément quelles sont les dispositions prévues pour faire respecter l'horaire.

M. Uehlinger répond qu'il a naturellement été demandé au gérant si l'interprétation des faits tels que décrits par M. Stark était réelle, ce que le gérant a confirmé. Ce dernier doit maintenant se prononcer sur l'incohérence entre les heures d'ouverture demandées dans le cahier des charges et ce qui a été constaté. Il a déclaré vouloir faire une demande officielle, qui a été reçue aujourd'hui, pour modifier ces horaires, argumentant qu'il n'y a de rentabilité à trouver sur la tranche 8h-10h. Le CA n'a pas encore discuté de la réponse à cette demande.

M. Ruppen aimerait faire une remarque sur les propos qui viennent d'être tenus. Sa fille et son beau-fils ont ouvert un restaurant dans une commune avoisinante et effectivement, la problématique des exploitants sont les horaires de rentabilité. Par exemple, ils ont décidé de ne pas ouvrir la zone café. Ils ne font que de la restauration parce que le café n'est pas rentable, d'autres bistrotts alentour fournissent cette offre et ouvrir dans ces horaires signifierait casser la rentabilité du commerce. Il y a donc des questions qui ne sont pas que réglementaires, mais aussi économiques. **M. Ruppen** pense qu'il ne faut pas être rigide mais se baser sur des choses concrètes et se mettre dans la peau des exploitants.

M. Uehlinger donne raison à M. Ruppen sur le fond de son propos, mais la réalité est que le gérant a signé un cahier des charges avec un horaire inscrit. Il avait même l'option d'ouvrir 6 jours sur 7, mais il a choisi de travailler tous les jours. Le CA n'est pas contre une modification des horaires, mais ce qui dérange est que le gérant n'a rien signalé et que le problème a été relevé par une question du Conseil municipal. Finalement, si une clause d'un contrat de gérance comme des horaires d'ouverture n'est pas respectée, cela mène à l'insatisfaction. **M. Uehlinger** réitère que le CA est ouvert et reviendra auprès du CM une fois qu'une discussion aura été tenue avec le gérant.

M. da Silva abonde dans le sens de son collègue. Il ajoute qu'il ne s'agit pas d'un établissement « normal », mais de l'Auberge communale, qui est dotée d'une mission d'intérêt public. À cet égard, il faut veiller que les intérêts s'accordent avec la réalité des activités communales et que la rentabilité ne soit pas le seul créneau de l'exploitation de ce lieu. Il existe d'autres leviers qui permettent à l'exploitant d'assurer une certaine veille communale, notamment le loyer qui n'est pas indexé sur prix du marché.



Finalement, c'est cet écart entre la liberté entrepreneuriale prise sans consultation et les missions particulières d'une auberge communale que le CA souhaite réconcilier.

Mme Menoud souhaite revenir sur les objets d'art des Communaux d'Ambilly. Elle a été particulièrement impressionnée par le criquet (libellule/sauterelle) et en demande le prix.

M. Uehlinger explique pour les deux objets, une enveloppe de CHF 100'000.- était consacrée. CHF 30'000.- à CHF 35'000.- ont été dépensés pour le criquet et CHF 65'000.- à CHF 70'000.- pour le totem/arche. Le prix n'inclut pas les socles, installés à part.

En l'absence d'autre prise de parole et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 23h12.